

**MÉTROPOLE
D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Séance publique

du jeudi 30 juin 2016 à 14h30

Espace Vieux-Port – Palais du Pharo – Marseille

In extenso

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRÜNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGEAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nourati DJAMBÆE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

La séance est ouverte à 14 H 30,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,
Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,
Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, la séance est ouverte. Notre benjamin va procéder à l'appel.

(M. Ytier procède à l'appel nominal des membres du Conseil de la Métropole.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum étant atteint, j'ouvre la séance.

I – INSTALLATION D'UN ELU DE MARSEILLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, M. Robert Assante a démissionné de son mandat de Conseiller métropolitain, il est remplacé au sein de notre Conseil par M. Stéphane Pichon qui est le Président des Pharmaciens des Bouches-du-Rhône.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le procès-verbal de la précédente séance. Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

IV – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 28 AVRIL 2016

V – COMPTE RENDU DES CONSEILS DE TERRITOIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Sur les comptes rendus, y a-t-il des observations ?

S'il n'y a aucune observation, nous les considérons comme adoptés.

VI – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : Gestion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons un rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Par ailleurs, je demande l'adoption de la procédure d'urgence sur le rapport n°226, il s'agit du maintien de l'Office du Tourisme Intercommunal OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Ce rapport, inscrit dans un premier temps, avait été retiré de l'ordre du jour. Il devait être fait une vérification technique qui a été confirmée tardivement, ce qui explique sa remise à l'ordre du jour urgente.

VII – EXAMEN DES RAPPORTS DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2016

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Finances et Administration Générale s'est réunie le 20 juin. Elle a examiné les rapports n°1 à 99 bis.

Monsieur Blum, voulez-vous nous faire un commentaire sur cela ?

Monsieur BLUM.- Il y a eu un avis favorable sur tous ces rapports.

- 1. FAG 059-30/06/16 CM - Constitution de la Commission d'Indemnisation Amiable de la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour les préjudices commerciaux subis par les professionnels riverains d'opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole - Abrogation de la délibération HN 024-052/16/CM**

Monsieur LE PRESIDENT.- Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 2. FAG 060-30/06/16 CM - Constitution d'une Commission des marchés**

Monsieur LE PRESIDENT.- A l'occasion de l'examen du rapport n°2, M. Bernard Jacquier souhaite présenter le Guide Métropolitain de la Commande Publique, je lui donne volontiers la parole.

Monsieur JACQUIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Cette délibération ne fait qu'étendre la compétence de la Commission d'Appels d'Offres déjà existante aux MAPA de un à cinq millions puisqu'elle est déjà compétente au-

dessus de cinq, mais nous avons abaissé le plafond de cinq à un pour permettre un meilleur contrôle de tous les MAPA.

Je voudrais à cette occasion vous présenter le premier document commun de notre nouvelle Métropole qui est le Guide Métropolitain de la Commande Publique. Il s'agit là d'un travail tout à fait remarquable qui vous intéresse et vous concerne tous. Il a été le produit du travail de tous les fonctionnaires concernés, issus des six anciens EPCI avec, à leur tête, Mme Laurence Dardalhon. Dès novembre 2015, ils se sont réunis et ont depuis travaillé sur ce qui devait devenir la commande publique dans notre Métropole.

En vertu de la théorie des baïonnettes intelligentes, ils n'ont pas attendu pour travailler en commun et pour mettre en place ce qui est indispensable au bon fonctionnement de notre Métropole. Ils ont démontré, j'insiste sur ce point, une véritable recherche de l'intérêt collectif de notre Métropole. Issus de culture et d'habitudes différentes de ces six EPCI, ils ont su trouver en commun, ce qui pouvait les réunir dans la recherche d'un intérêt commun et métropolitain. Qu'ils en soient tous ici remerciés et félicités.

Monsieur le Président, vous m'aviez clairement exprimé votre souci d'une Commission d'Appels d'Offres réactive afin d'éviter tout risque de retard dans le développement de l'économie de notre territoire. Vous l'avez constaté, nous sommes bel et bien en ordre de marche. Il existe maintenant une plate-forme d'accès aux appels d'offres métropolitains. Cette plate-forme est opérationnelle.

La CAO se réunit régulièrement depuis plusieurs semaines avec deux objectifs. Le premier consiste à rationaliser les achats publics par le regroupement des besoins de chaque Territoire afin d'assurer la maîtrise des dépenses publiques. Le deuxième est d'assurer l'accès à la commande publique pour toutes les PME en favorisant l'allotissement géographique.

Nous avons en effet le devoir d'assurer cette règle à laquelle vous êtes très attaché qui est la règle des grands équilibres.

Nous devons organiser la commande publique en tenant compte de la réalité de notre environnement économique. Ce guide marque donc la naissance d'une commande publique à l'échelle de notre Métropole. Ce guide harmonise les procédures des six Territoires et nous permet de tenir un langage commun.

Je terminerai en vous disant que cette commande publique se veut proche des six Territoires et des 92 communes. J'ai donc prévu, et vous l'aviez déjà annoncé, que les CAO et les Commissions de délégation de service public puissent se réunir dans les communes concernées par les dossiers importants. C'est ce que nous avons déjà commencé à faire à Aix-en-Provence pour un avenant important pour ce grand projet de l'Arena, cette grande salle multifonction. J'ai demandé également de prévenir tous les Maires de chaque nouveau marché important qui serait signé pour leur commune.

Je m'adresse également à tous les Maires en leur disant qu'ils n'hésitent pas à m'appeler, je suis moi aussi à leur service personnel pour la satisfaction des besoins de leurs communes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Maître Jacquier. Je mets aux voix le rapport n°2. Pas d'opposition ? Il est considéré comme adopté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

3. FAG 003-30/06/16 CM - Budget Principal Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération n°3 porte sur le budget principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. C'est l'affectation du résultat de fonctionnement de tous les anciens EPCI de l'exercice 2015. Pour être bref, il est donc recommandé de voter pour pouvoir préparer le budget supplémentaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ?

Madame LENFANT.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole une minute. Il y a plusieurs rapports sur lesquels je vais m'abstenir. Je souhaiterais que l'on puisse voter rapport par rapport et qu'on ait le temps de dire ce que l'on souhaite.

Concernant ce rapport n°3, son sujet revient sur plusieurs rapports. Il est question de l'Arena à Aix qui est un projet à 70 millions d'euros. Alors que la Ville de Marseille construit, elle aussi, un grand équipement sportif, je trouve dommage, et j'ai pu le signaler au Conseil de Territoire à plusieurs reprises, que les élus de ces deux Territoires ne se mettent pas ensemble autour d'une table pour décider d'un seul équipement qui soit véritablement métropolitain.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Lenfant, ce projet a été lancé il y a longtemps. Par conséquent, il est normal que nous puissions le financer.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

Abstention de G. Lenfant

4. FAG 004-30/06/16 CM - Budget Principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Adoption du Budget Supplémentaire 2016 et des Etats Spéciaux de Territoires

Monsieur RAVIER.- Monsieur le Président, je l'ai déjà dit et je le répète, si en année 2016, année de transition, les projets de la Métropole se limitent à la somme des projets des Conseils de Territoire, nous, Conseillers métropolitains, sommes en droit d'attendre qu'au minimum vous nous exposiez les axes de développement que vous avez privilégiés dans les choix qui ont été faits et exprimiez ainsi la cohérence et la synergie que notre nouvelle institution est sensée porter dans ses actions, dans la perspective d'un développement efficace de notre Territoire, or il n'en est rien.

Ce silence est assourdissant. La Métropole n'a ni priorité, ni projet, mais surtout, elle n'a pas de moyens. Il n'est qu'à lire les rapports 6, qui augmente la cotisation foncière des entreprises, 10, qui supprime l'exonération foncière de la taxe foncière en faveur du Grand Port Maritime, 11, qui supprime l'exonération de la taxe

d'enlèvement des ordures ménagères pour les propriétés non desservies pour comprendre que vous tentez tout pour garantir la solvabilité de la Métropole. Mais je vous annonce qu'elle ne pourra être garantie que par une augmentation de la fiscalité dès l'année prochaine.

En revanche, rien sur l'abattement de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées que ce budget supplémentaire vous aurait sûrement permis de proposer. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur MONTAGNAC.- Je rappelle tout d'abord mes chers collègues, que l'accumulation des budgets successifs des ex EPCI a composé le budget 2016. Pour le budget supplémentaire, c'est exactement la même chose. Ce n'est pas sur le BS ni sur le budget 2016 qu'on parle des projets de la Métropole ; on en parlera dans le budget 2017.

Je pense que les choses sont claires, elles l'ont été dès le début. Je vais maintenant vous expliquer comment nous avons préparé ce budget supplémentaire 2016 si vous voulez bien m'accorder quelques minutes d'attention.

Depuis le mois d'avril, nous avons accompli ensemble un travail considérable de création, d'ajustement et de prise de connaissance financière mutuelle. Les budgets votés dans des conditions satisfaisantes mais empiriques, en début de mois d'avril, doivent être réajustés par la reprise des restes à réaliser, l'affectation des résultats et la création d'un régime de provision adapté aux risques encourus par notre établissement public.

J'ai souhaité que ces éléments soient le fruit d'une coopération entre les services et les Territoires, marquée du sceau de la transparence. La conférence des Vice-présidents finances, dont je salue ici l'esprit collaboratif et constructif de chacun de ses membres, s'est réunie déjà à trois reprises. Elle a permis de partager l'état des lieux et de mieux comprendre l'équation budgétaire métropolitaine. Dans la droite ligne des orientations budgétaires que nous avons, ensemble, fixées, je vous propose d'ajuster les dotations de gestion des Territoires et des budgets annexes, dans le vote de ces budgets supplémentaires.

Dans le cadre du budget supplémentaire, il est en premier lieu nécessaire d'ajuster les dotations de gestion des Territoires pour prendre en compte d'une part les consommations de crédits engagées sur le budget principal métropolitain fragmenté, et d'autre part, de procéder aux corrections budgétaires inhérentes à la vie budgétaire normale.

Les propositions de modification de dotations de gestion ont été soumises par courrier aux Présidents de Territoire. Il nous appartient désormais de modifier le montant autorisé par l'assemblée délibérante en avril dernier et, concernant le budget général, d'affecter les résultats de clôture des deux sections, les restes à réaliser pour la section d'investissement, pour un résultat de clôture de la section d'investissement de 137,9 millions d'euros diminué de 40 millions d'euros de déficit de la section d'investissement et de 40,9 millions d'euros de restes à réaliser à financer.

Les recettes globales de fonctionnement du budget principal augmentent au budget supplémentaire de 80,667 millions d'euros, en raison de l'intégration du résultat reporté (56,8 millions d'euros) et des écritures d'ordre (22,8 millions d'euros),

liées à la neutralisation d'un emprunt structuré indexé sur la Livre Sterling (17,450 millions d'euros au chapitre 042 et 1,650 million d'euros au chapitre 043).

Les dépenses globales de fonctionnement du budget principal sont majorées de 80.667 millions d'euros du fait principalement d'une réaffectation des crédits entre les Etats Spéciaux de Territoire et les budgets du chapitre principal permettant de corriger les mouvements effectués sur le budget.

Le budget supplémentaire corrige en outre les crédits ouverts sur la section d'investissement de 6,1 millions d'euros de crédits nouveaux et de 112 millions d'euros de restes à réaliser. L'emprunt d'équilibre prévu initialement au budget primitif à hauteur de 358,2 millions d'euros se porte désormais à 357,7 millions d'euros.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur le budget supplémentaire, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Montagnac. Y a-t-il d'autres observations que celles de M. Ravier ?

(Pas d'observation)

Comme on dépense peu, Monsieur Ravier, on ne s'endette pas non plus. J'entends dire partout : *cette Métropole est déjà en faillite !* On ne dépense qu'au compte-goutte. Néanmoins, on respecte les engagements qui avaient été pris par les anciens EPCI.

Je mets aux voix le rapport n°4. Y a-t-il des oppositions ? Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du Groupe Métropolitain des Elus Socialistes, Républicains,
Démocrates et Apparentés

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse,
S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto,
N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

5. FAG 005-30/06/16 CM - Information du Conseil de la Métropole sur l'évolution du montant total des dotations de gestion des territoires

Monsieur MONTAGNAC.- Ce rapport a été approuvé à la majorité lors de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Même vote ? Je consulte du regard l'assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine
ne prend pas part au vote.

6. FAG 006-30/06/16 CM - Approbation des bases minimum de la cotisation foncière des entreprises

Monsieur MONTAGNAC.- Ce rapport a également reçu un avis favorablement majoritaire lors de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine
Abstention du Groupe Métropolitain des Elus Socialistes, Républicains,
Démocrates et Apparentés

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse,
S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto,
N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

Abstention de L. Talassinis

7. FAG 007-30/06/16 CM - Instauration d'une politique métropolitaine d'exonérations facultatives permanentes de cotisation foncière des entreprises

Monsieur MONTAGNAC.- C'est la suite logique de notre première décision.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

8. FAG 008-30/06/16 CM - Instauration d'une politique métropolitaine d'exonérations facultatives temporaires de cotisation foncière des entreprises

Monsieur MONTAGNAC.- Il s'agit d'une possibilité donnée aux entreprises.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

9. FAG 009-30/06/16 CM - Approbation du coefficient de majoration de la taxe sur les surfaces commerciales

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

10. FAG 010-30/06/16 CM - Suppression de l'exonération de la part intercommunale de taxe foncière en faveur des grands ports maritimes à compter du 1er janvier 2017

Monsieur MONTAGNAC.- Ce rapport a également reçu un avis favorablement majoritaire de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11. FAG 011-30/06/16 CM - Suppression de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux situés dans les parties du territoire métropolitain où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bramoullé, est-ce utile d'intervenir ou l'on reste sur ce que l'on a dit au Bureau ? Dites-le à M. Fabre-Aubrespy.

Monsieur Bramoullé, voulez-vous intervenir tout d'abord ? Non ? Eh bien je laisse la parole à M. Fabre-Aubrespy. *Si ce n'est pas toi, c'est donc ton frère.*

Monsieur FABRE-AUBRESPY.- Monsieur le Président, je ne sais pas ce dont va parler Gérard Bramoullé mais je suis sûr que c'est sur le même sujet. Je ferai une remarque sur cette délibération et une autre remarque sur celles qui vont suivre.

Avec cette délibération, on veut supprimer toute possibilité d'exonérer d'une taxe des personnes qui ne bénéficient pas du service d'enlèvement des ordures. Ce n'est pas très équitable lorsque – et cela se produit – le service est assuré par les assujettis potentiels eux-mêmes.

Dans la zone commerciale de Plan-de-Campagne – j'interviens en tant que Maire de Cabriès et non pas en tant qu'élu du Groupe d'Intérêt Communal – les entreprises ont décidé d'instaurer elles-mêmes leur propre service d'enlèvement des ordures ménagères. Nous sommes, avec la commune des Pennes-Mirabeau, sur le même sujet. Il n'est pas normal d'exonérer d'une taxe alors que le service est fait. Pour cela il y a une faculté très simple, c'est de dire que le Conseil de Métropole est d'accord pour procéder à l'exonération lorsqu'on apporte la preuve que le service des ordures est assuré à titre privé par les intéressés eux-mêmes. Sinon, que risque-t-il de se passer ? Qu'ils disent : *puisque nous devons payer la taxe, nous ne ramassons plus les ordures.* Je ne voudrais pas que l'on se trouve dans cette situation. Cela peut concerner d'autres parties du territoire de la Métropole. C'est une question de justice.

Je demande à ce que l'on mette cette possibilité d'exonération lorsqu'il est prouvé que le service est assuré par les intéressés eux-mêmes.

Monsieur MONTAGNAC.- Je pense que l'on peut être favorable à cette proposition à condition de faire le distinguo entre les entreprises qui ont leurs propres moyens de ramassage d'ordures ménagères et celles qui sont toujours tributaires de la collecte publique.

Monsieur LE PRESIDENT.- On peut retirer le rapport, d'autant que dans le Pays d'Aix, on nous donnera d'autres explications.

Monsieur MONTAGNAC.- Le rapport n°11 est donc retiré pour améliorer le texte.

Le rapport est retiré.

12. FAG 012-30/06/16 CM - Approbation de la répartition du bénéfice du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

13. FAG 013-30/06/16 CM - Principe comptable de prudence – Choix du régime des provisions – Etat des lieux des risques financiers encourus par la Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14. FAG 014-30/06/16 CM - Versement d'une subvention de fonctionnement aux communes membres des Territoires du Pays d'Aix et du Pays Salonais

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Bramoullé demande la parole.

Monsieur BRAMOULLÉ.- Au Bureau, nous avons décidé tout à l'heure, Monsieur le Président, de faire un rapport complémentaire parce que le montant de la subvention ne correspond pas à la DSC qui a été votée par le Pays d'Aix. Il y a une modification importante. Il a été souligné dans le rapport que c'était une DSC exceptionnelle qui ne devait pas être prise en compte. Le rapport va vous montrer que pour le Pays d'Aix, ce n'était pas exceptionnel. Cela fait des années et des années qu'on fait des rôles supplémentaires sur la DSC.

Monsieur MONTAGNAC.- Je ferai une simple remarque. Au Bureau, il a été décidé de voter la délibération et d'étudier le rapport que nous fera passer le Pays d'Aix. Je rappelle quand même que cette décision a été prise fin décembre 2015.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe d'Intérêt Communal.

15. FAG 016-30/06/16 CM – DOSSIER RETIRE

16. FAG 015-30/06/16 CM – DOSSIER RETIRE

17. FAG 017-30/06/16 CM - Approbation d'une convention entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Etat relative au versement de l'aide du fonds de soutien suite au remboursement anticipé des contrats de prêts structurés à risque

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine ne prend pas part au vote.

Monsieur MONTAGNAC.- Nous avons maintenant toute une série de rapports, Monsieur le Président, mes chers collègues, qui reprennent tous les budgets supplémentaires.

Monsieur LE PRESIDENT.- Des rapports n°18 à 34, y a-t-il des demandes de parole ?

Monsieur FABRE-AUBRESPY.- Je voudrais signaler Monsieur le Président que mon intervention précédente a conduit à un retrait du rapport. Si celle que je vais faire pouvait conduire au retrait de la majorité des rapports du Conseil, j'en serais le plus heureux.

Comme je l'avais déjà exposé en Commission des Finances, il n'y a pas lieu pour le Conseil de la Métropole de se prononcer là où la compétence a été redonnée aux Territoires. C'est le cas de tous les budgets annexes mais c'est aussi le cas de beaucoup de délibérations dans lesquelles la compétence était spécifique aux Territoires et n'a pas été transférée par la loi à la Métropole. Tout au contraire, la loi a permis à la Métropole de les restituer aux Territoires.

Dans une série de délibérations successives, vous avez fait voter par le Conseil de la Métropole la restitution. Cette restitution implique que le Conseil de Territoire soit compétent pour se prononcer en premier et dernier ressort dans ces domaines. Vous allégeriez beaucoup le travail des Conseillers métropolitains et tout ce papier que l'on reçoit dans des volumes considérables, en respectant cette répartition entre la Métropole et les Territoires.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous ne sommes pas du même avis que vous et nous allons vous donner l'explication. Je maintiens les rapports.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Président, vous avez tout à fait raison de maintenir les rapports. Je me suis déjà exprimé en Commission des Finances suite à la question de M. Fabre-Aubrespy. Je dois dire qu'elle est contraire à l'esprit et à la lettre de la loi et je dirais même à l'esprit métropolitain.

Si nous voulons construire une Métropole, il est bon que ces rapports qui ont une incidence budgétaire – je rappelle que seule la Métropole a la personnalité morale et la compétence financière – passent dans les Commissions correspondantes et soient votées en Conseil de la Métropole.

En même temps, et vous le savez très bien Monsieur Fabre-Aubrespy, tous les rapports que vous souhaitez ne plus voir inscrits à l'ordre du jour, permettent

à tous nos collègues d'être informés de ce qui se passait dans les autres Territoires. Vous avez tous posé des questions. Cela permet entre nous un échange. Vous-même d'ailleurs avez posé des questions sur des rapports qui ne relevaient pas du Territoire auquel vous appartenez.

Nous maintenons ces rapports, c'est une question de loi, c'est une question d'état d'esprit et c'est une question de bon sens.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les rapports n°18 à 34.

Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

18. FAG 018-30/06/16 CM - Approbation du budget supplémentaire 2016 - Budget annexe du Réseau des transports Ulysse

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

19. FAG 019-30/06/16 CM - Affectation du résultat d'exploitation 2015 - Budget annexe de la Régie des transports du réseau Ulysse de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

20. FAG 020-30/06/16 CM - Approbation du budget supplémentaire 2016 - Budget annexe de la Régie des transports du réseau Ulysse de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

21. FAG 021-30/06/16 CM - Affectation du résultat d'exploitation 2015 - Budget annexe du Réseau des transports Ulysse de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

22. FAG 022-30/06/16 CM - Approbation de l'assiette et du montant des redevances d'occupation du domaine privé par des équipements radioélectriques installés sur des biens immobiliers de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

23. **FAG 023-30/06/16 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'équipement numérique des Conseillers Métropolitains dans le cadre de la dématérialisation des séances du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

24. **FAG 024-30/06/16 CM - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 des Budgets annexes du territoire Marseille Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

25. **FAG 025-30/06/16 CM - Approbation du Budget Supplémentaire 2016 - budgets annexes du territoire Marseille Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

26. **FAG 026-30/06/16 CM - Adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015 du SIMA du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

27. **FAG 027-30/06/16 CM - Ouvertures, affectations et modifications d'autorisations de programme - Budget Principal Métropolitain Fractionné BPMF - Territoire du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

28. **FAG 028-30/06/16 CM - Affectation du résultat 2015 - Budget annexe des Transports Publics Urbains - Territoire du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

29. **FAG 029-30/06/16 CM - Modification et clôtures d'autorisations de programme - Budget annexe des Transports Publics Urbains sur le Territoire du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 30. FAG 030-30/06/16 CM - Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 31. FAG 031-30/06/16 CM - Affectation du résultat 2015 - Budget annexe du Service Public d'Élimination des Déchets SPED - Territoire du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 32. FAG 032-30/06/16 CM - Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets S.P.E.D. du Territoire du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 33. FAG 033-30/06/16 CM - Affectation du résultat 2015 - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC - Territoire du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 34. FAG 034-30/06/16 CM - Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif S.P.A.N.C. du Territoire du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 35. FAG 035-30/06/16 CM - Avance de trésorerie 2016 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Bertoire à Lambesc**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, les rapports n°36 à 45 concernent le vote des budgets supplémentaires 2016 des budgets annexes de tous les Territoires. Ces rapports ont reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale.

Monsieur LE PRESIDENT.- Dans ce cas, je mets aux voix tous ces rapports qui ont eu l'approbation de la Commission des Finances. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

- 36. FAG 036-30/06/16 CM - Vote du Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Service Public Local d'Eau Potable du territoire d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 37. FAG 037-30/06/16 CM - Vote de la reprise définitive du résultat 2015 du Budget Annexe du Service Public Local de Transports du territoire d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 38. FAG 038-30/06/16 CM - Vote de la reprise définitive du résultat 2015 du Budget Annexe des Zones d'Activités du territoire d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 39. FAG 039-30/06/16 CM - Vote de l'affectation définitive du résultat 2015 du Budget Annexe du Service Public Local d'Assainissement du territoire d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 40. FAG 040-30/06/16 CM - Vote du Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Service Public Local d'Assainissement du territoire d'Alleins,**

Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 41. FAG 041-30/06/16 CM - Vote de l'affectation définitive du résultat 2015 du Budget Annexe du Service Public Local d'Eau Potable du territoire d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 42. FAG 042-30/06/16 CM - Budget annexe Transports du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2016**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 43. FAG 043-30/06/16 CM - Budget annexe Assainissement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation de la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2016**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 44. FAG 044-30/06/16 CM - Budget annexe Picasso du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2016**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 45. FAG 045-30/06/16 CM - Approbation du budget supplémentaire 2016 de la Régie Action Sociale du Conseil de Territoire Ouest Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, les rapports n°46 à 55 concernent là encore des budgets supplémentaires, des reprises et affectations des

budgets annexes des Territoires. Ces rapports ont également reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les rapports n°46 à 55. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

- 46. FAG 046-30/06/16 CM - Reprise et affectation du résultat 2015 du budget annexe de l'eau potable du Conseil de Territoire Ouest Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 47. FAG 047-30/06/16 CM - Approbation du budget supplémentaire 2016 – budget annexe Eau Potable du Conseil de Territoire Ouest Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 48. FAG 048-30/06/16 CM - Approbation du budget supplémentaire 2016 - budget annexe Entreprises du Conseil de Territoire Ouest Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 49. FAG 049-30/06/16 CM - Reprise et affectation du résultat 2015 du budget annexe de l'assainissement du Conseil de Territoire Ouest Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 50. FAG 050-30/06/16 CM - Approbation du budget supplémentaire 2016 du budget annexe Assainissement du Conseil de Territoire Ouest Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 51. FAG 051-30/06/16 CM - Approbation du budget supplémentaire 2016 du Traitement des déchets du Conseil de Territoire Ouest Provence**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 52. FAG 052-30/06/16 CM - Budget supplémentaire de l'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues - Exercice 2016**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 53. FAG 053-30/06/16 CM - Budget annexe de la régie des eaux du Territoire du Pays de Martigues - Affectation du résultat de l'exercice 2015**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 54. FAG 054-30/06/16 CM - Budget supplémentaire de la régie des eaux du Territoire du Pays de Martigues - Exercice 2016**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 55. FAG 055-30/06/16 CM - Budget annexe de la régie d'assainissement du Territoire du Pays de Martigues - Affectation du résultat de l'exercice 2015**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 56. FAG 056-30/06/16 CM - Tarifs des séjours enfants en Corse du Sud, en itinérant Corse/Sardaigne et Tour de France des Parcs d'attractions, pour les enfants bénéficiaires de la Régie Action Sociale**

Monsieur BLUM.- Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis d'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 57. FAG 057-30/06/16 CM - Rapport annuel d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Conseil de Territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône - Année 2015**

Monsieur JACQUIER.- Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis d'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 58. FAG 058-30/06/16 CM - Création et composition de la Commission consultative des services publics locaux**

Monsieur LE PRESIDENT.- Les désignations sont à l'article 2.

Membres titulaires du Conseil de la Métropole :

- David Ytier
- Guy Barret
- Daniel Gagnon
- Henri Cambessédès
- Danièle Menet
- Roland Giberti
- Gérard Chenoz

Membres suppléants du Conseil de la Métropole :

- Philippe Ginoux
- René Baccino
- Roland Mouren
- Elisabeth Philippe
- Yves Vidal
- André Jullien
- Jacky Gérard

Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis d'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

59. FAG 001-30/06/16 CM - Approbation du Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Une Métropole Monde garante d'une métropole des proximités

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Caradec, si vous voulez bien nous faire l'exposé du Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal.

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, chers collègues, ce Pacte est le document fondateur de notre très jeune Métropole. Il est le fruit d'un travail collectif et d'une forte implication des membres du comité de pilotage désignés par le Conseil de la Métropole, dans un calendrier très contraint. Le comité de pilotage comprenait 22 membres dont 12 Maires et les six Présidents de Conseil de Territoire. Il s'est réuni à quatre reprises. Je tiens vraiment à remercier l'implication de tous les membres de la Commission qui ont travaillé à marche forcée dans cette aventure commune.

La première réunion a eu pour objet de définir la méthode, rappeler le contexte et les enjeux. Une grille de travail a été distribuée pour permettre des contributions. Nous avons eu neuf contributions dont six ont été portées par les Maires. Je vais citer les auteurs des six contributions : François Bernardini, Gaby Charroux, Patricia Fernandez-Pedinielli, Maryse Joissains, Pierre Mingaud, Georges Rosso, Eugène Caselli, Sylvia Barthélémy et une au titre des élus de Salon.

La première mouture a été complétée par sept retours écrits dont six portés par des Maires : François Bernardini, Gaby Charroux, Loïc Gachon, Roland Giberti, Maryse Joissains et Gérard Bramoullé, Joël Mancel et Guy Teissier.

La deuxième réunion portait sur le volet gouvernance afin de définir les règles et principes partagés de fonctionnement entre les trois échelons qui composent la Métropole : la Métropole, les Conseils de Territoire et les Maires. Elle bénéficie d'un système dérogatoire par rapport aux quinze autres Métropoles de droit commun, grâce aux amendements qui ont été portés.

Ce volet amène une attention particulière sur la mise en œuvre progressive de la nouvelle intercommunalité conformément à vos attentes, Monsieur le Président, mais surtout, acte le principe de déconcentration de l'ensemble des éléments qui peuvent l'être. Il prend en compte les nécessités de la continuité du service public et les engagements pris par les anciens EPCI et les spécificités de chacun.

La troisième réunion a porté sur le volet fiscal et financier mais elle a été précédée par une conférence spécifique des finances avec chaque Vice-président de Conseil de Territoire, pilotée par Roland Blum et Jean Montagnac qui se sont fortement impliqués sur ces deux thématiques.

La quatrième réunion était une réunion de synthèse et de validation de la rédaction d'un préambule rappelant les plus-values métropolitaines, ses particularités territoriales et institutionnelles, la polycentralité, les espaces naturels et agricoles remarquables, son université unique, son port, ses trois échelons bien spécifiques et surtout les chantiers prioritaires – je dis cela pour M. Ravier qui tout à l'heure demandait quelles étaient les orientations – partagés que sont les transports, la mobilité, le développement économique, l'aménagement et la transition énergétique.

Ce pacte doit être l'expression d'un souffle politique et collectif à destination de nos partenaires, au premier rang desquels, l'Etat, le Département et la Région, mais aussi les acteurs économiques, la société civile et bien évidemment nos habitants.

En conclusion, la Métropole est jeune, mais elle se construit dans une intelligence collective, petit à petit, c'est pour cela qu'une clause de revoyure est prévue dans le pacte dès le mois de novembre de cette année. En fonction de l'avancement et de l'expérience partagée, nous l'ajusterons. Il y aura bien sûr l'étape de 2018 avec le transfert des compétences du Département à la Région. La Présidente, Martine Vassal l'a évoqué ce matin en Conseil départemental. Ce sera un tournant fort de notre Métropole et à cette occasion-là, nous devons ajuster le pacte.

Ce document est important dans un moment où l'Etat s'apprête à élaborer des pactes avec chaque Métropole de France et où la Commission européenne, qui vient d'adopter le Pacte d'Amsterdam le 30 mai dernier, entérine le rôle des Métropoles dans les futurs fonds structurels.

L'Etat devra également aider notre Métropole qui, je le rappelle est la plus étendue de France, quatre fois le Grand Paris, six fois le Grand Lyon, avec des équipements structurants à financer en priorité en matière de transports. Peut-être que le Vice-président Jean-Pierre Serrus aura l'occasion de développer au cours de cette séance.

Le Pacte a été adopté par les six Conseils de Territoire et j'espère qu'il obtiendra aujourd'hui les deux tiers des votes.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, à notre demande de reporter l'adoption du Pacte, pour pouvoir approfondir les débats et les options, il nous a été répondu que ce n'était pas possible, si notre Métropole voulait être au rendez-vous des négociations financières avec l'Etat dès le mois de juillet. Dont acte, on verra à l'arrivée, si le jeu en valait la chandelle, en matière de dotations et de financements.

On est donc sur un projet que nous considérons comme très provisoire, car il soulève plus d'interrogations que d'adhésions.

Et c'est bien comme cela que nous entendons et nous enregistrons la clause de revoyure en novembre 2016, puis chaque année et en particulier une fois tous les transferts de compétences achevés en 2018.

Nous pourrions vérifier alors si les engagements positifs de ce Pacte deviennent des réalités.

Par exemple, sur le volet gouvernance, qu'advient-il de la proposition que le Bureau devienne une instance d'orientations et d'arbitrages au sein de l'exécutif métropolitain et pas seulement une instance délibérative bouclée une demi-heure avant la tenue des conseils, comme aujourd'hui ?

Quel sera le pouvoir réel du comité des investissements ?

Allons-nous faire vivre la volonté de mise en réseau des équipements communaux ?

Sur les volets financier et fiscal, les orientations budgétaires de 2017 garantiront-elles le principe du maintien des engagements pris antérieurement par les EPCI au 1^{er} janvier 2016, tel qu'il est inscrit dans ce Pacte ?

La possibilité pour les Territoires de défendre leur politique de tarification antérieure – gratuité comprise – en lien avec les communes et la Métropole, sous réserve éventuellement de compensation retenue sur la dotation de gestion, sera-t-elle respectée ?

Ou encore, l'engagement de garantir les droits et les avantages sociaux acquis aux agents des ex-EPCI ; tout en ouvrant le chantier d'une harmonisation difficile...

La mise en œuvre de mécanismes de solidarité horizontale ou verticale, deviendra-t-elle pour les villes et les villages qui en ont le plus besoin autre chose qu'une belle phrase du Pacte ?

Au-delà de ces engagements à concrétiser jusqu'en 2020, il reste tous les chantiers où les habitants et les forces vives sont en droit d'attendre une valeur ajoutée d'une Métropole. Et là, disons-le franchement, ce projet de Pacte s'inscrit dans une visée réduite au seul aspect de la compétition économique. La solidarité est le parent pauvre et l'égalité est un concept inconnu.

Affirmer l'ambition d'une « *Métropole Monde* » est un bon objectif, si cela ne devient pas un mot vide de sens pour celles et ceux qui l'habitent.

Permettez-moi de citer l'étude de décembre 2013 de l'OCDE concernant notre Métropole :

« Les défis les plus importants pour l'aire métropolitaine de Marseille ne viennent pas tant de l'extérieur et de la concurrence avec les autres grandes métropoles européennes et mondiales, que de l'intérieur. Aix-Marseille est en effet l'une des métropoles les plus inégalitaires de France, que ce soit en matière de revenus, d'accès à l'emploi ou d'éducation. Ces inégalités socio-économiques sont très déterminées territorialement et posent des défis considérables pour la croissance inclusive et soutenable du territoire ».

Autrement dit, on ne peut pas parler de « Fait métropolitain » sans évoquer la population qui habite cette aire urbaine.

Or, les échanges humains, scientifiques, culturels, linguistiques n'ont pas d'existence dans ce projet de Pacte.

Et qui dit populations, dit bien nommer les enjeux majeurs à affronter et à résoudre : Ceux de la réduction des inégalités sociales, de l'éradication de la pauvreté, de la formation, pour une Métropole inclusive de toutes les potentialités humaines.

Dire que les Métropoles sont devenues des lieux de polarisation des richesses humaines, économiques et culturelles est une réalité, à condition de ne pas oublier de dire également qu'elles sont aussi des lieux de polarisation de très grandes inégalités où la pauvreté et l'exclusion côtoient la plus grande richesse.

Contrairement à ce qui est écrit dans ce pacte, nous ne pensons pas que la cohésion sociale et l'équilibre des territoires soient à préserver. Ils sont tout simplement à construire. Sauf à vouloir rester dans les inégalités et les déséquilibres actuels

Cela passe par la garantie d'un haut niveau de service public, qui ne se fera pas sans son développement et l'égalité d'accès à ce haut niveau de service public.

Or, c'est incompatible avec l'objectif affiché de contenir l'évolution de la masse salariale des agents de la Métropole à 1,5% an. Il est impossible à tenir, sauf par le non remplacement des départs à la retraite ou à un recours plus large au privé. Donc sur un affaiblissement des capacités du service public.

Cela passe aussi par l'accès au logement, totalement absent des orientations de ce Pacte, alors que la réponse publique et privée aux besoins de parcours résidentiel, fait partie des obstacles à une mobilité de vie choisie et renforcent les ségrégations sociales et territoriales.

Cela passe enfin par une réelle mise en œuvre de la démocratie participative et de proximité. Le Pacte ne prévoit que la consultation et l'information. Pas les moyens d'évaluation, de contrôle et de proposition qui donneraient son vrai sens au terme « participatif ». Par exemple : Un observatoire des politiques métropolitaines ; des comités d'usagers ; des ateliers urbains d'innovation pour réfléchir la ville autrement...

Voilà, ce que nous mettons en débat dans l'optique de la revoyure, pour faire évoluer sensiblement ce document fondateur vers un pacte des solidarités.

Monsieur MANCEL.- Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord commencer par saluer Mme Caradec qui a su faire preuve d'écoute, d'esprit de synthèse et qui a procédé à plusieurs corrections.

Un petit aparté : j'avoue que j'ai particulièrement apprécié le titre où l'on parle de « Métropole Monde ». Je ne ferai pas plus de commentaire, ce n'est pas cela le plus important.

Je reconnais qu'élaborer un document dans de si brefs délais en tenant compte des particularités de chaque Territoire était un exercice qui n'avait rien de simple. Toutefois, d'ailleurs je vous l'ai écrit Monsieur le Président au titre du groupe, si ce Pacte revêt sur bien des points des aspects positifs, il reste quand même insuffisamment précis quant au maintien et à la durabilité des ressources communales. Nous considérons qu'il n'y a pas suffisamment de garanties.

Il aurait peut-être été rassurant pour les communes de l'ensemble du territoire que ce Pacte prenne des engagements plus fermes. De même en matière de fiscalité, notre groupe s'est toujours positionné en faveur d'une stabilité pour l'ensemble des ménages et des entreprises.

Vous l'aurez compris, notre groupe n'est pas pleinement satisfait de ce document. Toutefois, il relève de la loi de l'adopter rapidement et il est de notre responsabilité d'avancer.

Le Pacte contient une clause de revoyure à brève échéance, novembre, ce qui nous permettra, si besoin est, de faire adopter les rectificatifs nécessaires. Je note cependant que le mot « revoyure » a été supprimé des dernières versions pour le mot « ajustement ». Je ne vais pas faire de sémantique, Monsieur le Président, mais je voudrais quand même que cette revoyure ou ces ajustements se fassent selon les mêmes modalités de vote, c'est-à-dire à la majorité qualifiée.

La plupart des membres de notre groupe voteront ce Pacte mais ceci n'est pas un blanc-seing. Je vous remercie.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens également à féliciter Mme Laure-Agnès Caradec, M. Roland Blum, M. Jean Montagnac et les fonctionnaires qui les ont assistés, d'avoir mené à bien la réalisation de ce Pacte Financier et Fiscal. Ce n'était pas simple. Tout s'est fait dans un climat de dialogue et d'écoute permanent de tous les élus quelle que soit leur sensibilité politique.

Ce qui nous gêne dans ce texte, c'est incontestablement la partie fiscale. En effet, il faut reconnaître qu'on se retrouve un peu ligoté par les choix qui ont déjà été opérés. En effet, les discussions et les réunions de la Commission sur le Pacte Financier et Fiscal de la Métropole se sont tenues alors que le choix du lissage de l'harmonisation fiscale sur douze ans avait déjà été voté par l'Assemblée métropolitaine du 28 avril 2016.

Le choix du lissage de la fiscalité sur douze ans est, certes, le maximum prévu par les textes, ce n'était pas une obligation. Les textes parlent de deux à douze ans et l'on aurait pu retenir une formule plus favorable aux intérêts d'une part majoritaire de la population de la Métropole qui aurait vu ses impôts baisser plus rapidement.

Il est important je crois, de rappeler que l'harmonisation fiscale, qui ne concerne que la part métropolitaine, c'est-à-dire la plus faible part et non la part

communale des impôts locaux qui est de loin la plus importante, est une exigence et un souci d'égalité citoyenne et qu'à cet égard, l'on peut légitimement se poser la question du délai d'harmonisation retenu.

Par souci de compromis, il a été choisi le plus petit dénominateur commun mais pour nous, douze ans, c'est trop long:

L'inégalité devant l'impôt des deux tiers des habitants de la Métropole notamment pour Marseille où la part communale des impôts locaux est déjà très élevée pour les familles, pour les communes de l'ex- Communauté urbaine et même d'autres intercommunalités dont les taux étaient déjà équivalents à ceux de Marseille Provence Métropole, est assez difficile à concevoir sur un aussi long terme alors que les investissements vont se réaliser sur tout le territoire et chaque ancienne intercommunalité à travers ses communes pourra en profiter.

En effet, le lissage sur douze ans avantage essentiellement trois anciens EPCI dont les taux étaient particulièrement bas mais qui représentent moins d'un tiers des foyers fiscaux de la Métropole.

Le bon compromis, parce qu'il fallait qu'il y ait un compromis, aurait été d'accepter un effort de solidarité dans les deux sens pour que personne ne soit lésé.

Huit ans, cela représente les deux tiers de ce que les textes autorisent, c'est acceptable. Dans ce cadre, chacun fait un effort. Les plus taxés acceptent un délai relativement long et les moins taxés, un délai un peu inférieur au maximum prévu. Ainsi un recours plus rapide à une plus grande équité fiscale dès la création de la Métropole répondrait à la nécessité économique et sociale qui a présidée à la création de celle-ci, ne l'oublions pas.

Dans cette logique, notre groupe propose un amendement à ce Pacte financier et fiscal. Cet amendement concerne la partie C intitulée Volet fiscal à la page 35 et le paragraphe 1 intitulé « Une harmonisation fiscale la plus progressive possible » que nous rédigeons comme suit :

Nous changeons le titre : « *Une harmonisation fiscale progressive*

Le début du paragraphe est le même : Résultat de la fusion de 6 EPCI la métropole perçoit le produit fiscal et dotation compensatrice des entités fusionnées au 31 décembre 2015.L'intégration fiscale progressive, prévue à l'art 1638 du code général des impôts et délibérément décidé à produit fiscal constant.

Elle entraîne des effets connexes territoriaux, modifiant les régimes et les politiques fiscales établis de longue date tant en matière de taux que de politique d'abattement.

Nous changeons ensuite la fin du paragraphe et c'est là que l'amendement prend tout son sens : *Compte tenu des effets sur l'attractivité du territoire et sur le comportement des ménages il a été décidé d'établir le lissage des taux sur une durée de huit années, et ce par impôt concerné. Les dispositifs de lissage de taux sur une longue durée, l'unification des politiques d'abattement, l'harmonisation progressive des taux d'imposition vers un taux unique sont les principes d'harmonisation fiscale dont se dote la métropole Aix Marseille Provence »*

Monsieur le Président, je vous demanderai de mettre au vote cet amendement, je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Caselli, nous poursuivons les interventions et mettrons ensuite au vote l'amendement.

Monsieur GACHON.- Monsieur le Président, chers collègues, le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal est le fruit d'un réel travail partenarial où les contributions ont été nombreuses, riches et débattues. Cette méthode correspond à l'engagement que vous aviez pris lors de votre élection et je veux saluer le difficile travail de Laure-Agnès Caradec qui a présidé ce groupe de travail.

Néanmoins, ce Pacte reste général et n'apporte pas encore toutes les garanties d'un fonctionnement et d'une gouvernance équilibrés, tant sur l'exercice des compétences de proximité, que ce soit au niveau communal ou dans la continuité des six EPCI, que dans la mise en œuvre des projets métropolitains ambitieux pour lesquels notre structure a été créée.

Le choix d'élaborer ce pacte dans un délai extrêmement court, en trois mois, s'il peut se justifier, au lieu de six prévus par la loi, on en connaît les raisons, ne nous permet pas d'en faire un réel outil pour construire la relation de confiance dont notre territoire a besoin.

Ce Pacte va donc mécaniquement rester un chantier ouvert à poursuivre sans délai, afin de clarifier trois questions de la plus haute importance.

Tout d'abord, celle de nos capacités d'investissement métropolitain, largement grevées par la situation contrastée de nos EPCI comme la Chambre Régionale des Comptes le souligne au regard de MPM. D'autant plus sensible que la tentation est grande, on vient de l'entendre chez certains, de procéder à l'unification du fonctionnement métropolitain au pas de charge, d'un point de vue fiscal ou d'un point de vue de la gestion du personnel. On ne peut que craindre qu'une telle précipitation fasse mécaniquement exploser nos charges de fonctionnement et réduisent à néant les faibles marges de manœuvre dont nous pourrions espérer disposer.

Deuxième sujet, c'est l'exercice des compétences déléguées aux Territoires. Le rapport entre la Métropole et les Conseils de Territoire est une innovation institutionnelle dont le mécanisme doit encore être clarifié, tant sur le fonctionnement des services qui sont dédiés à ces Territoires que plus encore sur le rôle et la place des élus au sein de ces structures hybrides. Il n'est pas envisageable que les Conseils de Territoire restent des coquilles vides pour distraire les élus locaux des réels espaces de décision. La question des mécanismes d'octroi des subventions de fonctionnement aux associations qui est au point suivant de notre ordre du jour est à ce titre éloquent.

Troisième sujet : la sécurisation budgétaire de nos communes pour lesquels les transferts de 2018 ou la rationalisation prévisible des programmes d'investissement contractualisés représentent autant de menaces sur fond, pour certaines communes, d'augmentation de la fiscalité sur les ménages.

Sur la question du fonds de péréquation dont la Métropole est désormais bénéficiaire, la discussion a été relativement ténue, il serait souhaitable que nous n'en découvrons pas les modalités à l'occasion d'un dossier de plus de 2000 pages pour un Conseil de Métropole.

En conclusion, nous voterons évidemment ce pacte parce qu'il va dans le bon sens mais avec la nécessité d'y retravailler encore pour construire cette

convergence dont nous avons besoin. Mais plus que la question de la convergence, il nous faut, à travers ce travail, trouver les ressorts de la confiance entre les communes, avec les Territoires et avec la Métropole qui se retrouvent ensemble dans une barque sans l'avoir toujours choisie, sans avoir parlé de sa destination, ni des moyens pour y parvenir. Il nous faut certes aller vite pour répondre aux exigences réglementaires et gestionnaires mais pas au prix des nécessités politiques de partager sur le fond la trajectoire de la Métropole.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame JOISSAINS MASINI.- Monsieur le Président, moi aussi, je me joins aux louanges concernant Laure-Agnès Caradec. Félicitations, elle a travaillé merveilleusement avec nous tous. Nous avons discuté, c'est vrai que nous sommes arrivés à l'écriture d'un texte qui reprend toutes les promesses que vous nous avez faites, Monsieur le Président.

Je voudrais répondre à notre ami Eugène Caselli.

Moi, je suis solidaire avec vos déficits donc vous pouvez être solidaire avec un lissage des impôts sur douze ans. Ces impôts vont surtout concerner le Pays d'Aix qui est engagé dans une solidarité territoriale avec Marseille et MPM et qui va être obligé de rentrer dans le règlement des déficits de cette structure. Si nous avons obtenu un lissage sur douze ans, c'est bel et bien parce que les habitants du Pays d'Aix ne comprennent pas pourquoi ils doivent être solidaires de déficits extrêmement importants.

Nous avons cette solidarité à votre égard, je vous demande d'avoir la même et de ne pas revenir en permanence sur un lissage qui a été adopté en Commission et qui représente bien l'état d'esprit dans lequel nous devons tous évoluer.

Ceci étant précisé, Monsieur le Président, je vous avais demandé en juin 2015 un pacte de gouvernance financier. J'étais venue vous voir en vous disant : *je soutiendrai votre candidature, mais je veux en contrepartie l'écriture d'un pacte financier et de gouvernance, également étendu aux ressources humaines.*

Aujourd'hui, nous avons ce pacte. Il n'est pas complet. Beaucoup de demandes que nous avons faites n'ont pas été satisfaites, notamment dans la protection des communes pour lesquelles, vous le savez, j'ai un attachement particulier. Néanmoins, il a le mérite d'exister. Parce qu'il a le mérite d'exister et que c'est la première fois, à part les lois MAPAM et NOTRe que nous avons vraiment des règles qui vont nous permettre une gouvernance partagée, je le voterai et certains de mes amis le voteront avec moi.

Je voudrais simplement vous dire, Monsieur le Président, que sur la fiscalité, nous sommes très attachés à ne pas avoir pour le Pays d'Aix une augmentation très importante dans les premières années.

Je rappelle que dans le Pays d'Aix, nous avons beaucoup d'entreprises. Nous sommes un territoire très attractif. Nous voulons protéger les ménages certes, mais aussi nos entreprises et surtout le petit commerce. Vous n'ignorez pas que le petit commerce est extrêmement important dans la ville d'Aix-en-Provence car il la fait vivre. Si demain, il y avait une augmentation drastique des impôts, il est à penser que plusieurs petits commerçants, qui se trouvent aujourd'hui au bord de la rupture,

seraient en état de dépôt de bilan. Une des villes les plus attractives de la région serait aujourd'hui réduite à peu de choses si elle perdait l'importance de son petit commerce.

Qu'il me soit permis de vous dire à cette occasion, Monsieur le Président, que j'aimerais qu'il y ait une réflexion sur le petit commerce qui est en grande difficulté parce qu'aujourd'hui nous sommes cernés par les grandes enseignes et nous devons préserver au maximum ce petit commerce qui est source d'emploi dans toutes nos communes.

Je voudrais vous dire également que si je suis satisfaite par l'introduction d'un certain nombre d'éléments protecteurs pour nos Territoires et nos communes, je regrette que l'écriture de ce texte soit d'une grande technocratie. Vous savez que c'est mon dada ! Je travaille très bien avec l'administration mais je trouve qu'elle prend beaucoup trop d'importance et qu'elle centralise beaucoup trop le débat. Or, si nous entrons dans une gestion centralisée de la Métropole et que les élus et les autres institutions n'ont pas suffisamment de respiration, nous irons à l'échec.

Nous avons besoin de travailler ensemble mais pas dans un centralisme trop exacerbé. Je compte sur vous pour que la clause de revoyure tienne compte de cette observation, que nous ne soyons pas tous sous tutelle, que l'étau qui aujourd'hui menace de nous enserrer soit revu parce qu'il en va de notre attractivité. Les entreprises ne peuvent pas fonctionner si elles sont asphyxiées par trop d'administration. Je vous dis la même chose pour la Métropole. Je vous dis la même chose pour nos communes.

En ce qui concerne l'administration, certes je travaille très bien avec la mienne depuis une quinzaine d'années mais aujourd'hui, cela commence à devenir insupportable. Je compte sur votre engagement politique à l'UDF qui était un engagement politique de liberté et ne peut absolument pas conserver cette manière de fonctionner.

(Applaudissements)

Monsieur CHARROUX.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers métropolitains, mes chers collègues, je voudrais rappeler que lors de la Commission des Finances, la réunion du groupe de travail sur le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal ou lors de la Conférence des Maires, j'ai émis quelques réserves sur l'écriture de ce Pacte, certes réalisé après un très long travail, très positif dans l'ensemble, auquel j'ai pu participer, mais qui reste encore à compléter.

Certaines propositions ont été prises en compte mais il en reste et non des moindres qui n'ont pu être retenues et qui touchent par exemple au fonctionnement démocratique de notre Métropole, au rôle du Bureau, à celui de la Conférence des Maires, à la définition de l'intérêt métropolitain, à celle de la trajectoire financière de la Métropole et de la dette ou encore au FPIC et à la solidarité métropolitaine.

Je ne vais pas ici faire le rappel du courrier qui donne l'avis du Territoire du Pays de Martigues, que je vous ai adressé Monsieur le Président, et qui a émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte de ces différentes remarques. Tous ces points me paraissent essentiels mais celui qui concerne la limitation de l'augmentation de la masse salariale à 1,5% par an n'est pas tenable dans notre territoire car ce sera, dès 2017, déjà environ 0,6 point pour ce qui concerne le dégel

du point d'indice des fonctionnaires dont je me réjouis, et 0,9 point (ce qui fera 1,5) pour le glissement vieillissement technicité.

Pour ce qui concerne le Pays de Martigues, nous avons eu depuis la création de l'intercommunalité, une gestion vertueuse et cette décision va impacter dans un premier temps la qualité du service public que nous rendons. A terme, les services eux-mêmes seront en danger et ceci n'est pas concevable pour nous.

Je confirme donc la position majoritaire du Conseil de Territoire du Pays de Martigues : c'est un avis favorable mais sous ces réserves pour l'instant et donc, probablement, nous nous abstiendrons ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur RAVIER.- Merci Monsieur le Président.

En tout premier lieu, il convient de féliciter le rédacteur ou la rédactrice du Pacte de Gouvernance qui, grâce à une imagination hors du commun, a réussi à ne rien dire pendant 37 pages. Tout y passe, de l'envolée lyrique à la novlangue, l'incontournable Métropole Monde, comme l'objet Monde, en passant par la paraphrase systématique des différents textes de loi et l'empilement de pétitions de principe, de lieux communs et de généralités, c'est beau comme du Alexandre Jardin.

Nous attendions un mode d'emploi, une définition des règles du jeu pour les années à venir, des propositions réellement opérationnelles, un modus vivendi clair et précis qui détermine les relations entre les différents Territoires, ne serait-ce qu'une vision de la manière dont les travaux des différentes missions de préfiguration seraient traduits en action, une anticipation sur l'avenir.

La lapalissade de la conclusion résume assez bien la situation : *la Métropole sera ce que l'on en fera.*

Or, à partir de quoi partons-nous ? Je voudrais vous rapporter Monsieur le Président, car il n'y a peut-être pas que la situation des écoles marseillaises que l'on vous cache. Je voudrais vous rapporter ce qui a été émis au cours de l'une de ces réunions par l'un des hauts fonctionnaires qui voudraient nous faire croire qu'il y avait quand même encore un peu d'argent et des marges de manœuvre. Pour être contredit quelques minutes plus tard par l'un de nos éminents collègues et au combien spécialiste des finances et des finances marseillaises qui lui a rétorqué qu'il n'y avait aucune marge de manœuvre et qu'il n'y avait pas d'argent. Un Maire qui avait les pieds bien sur terre et qui nous proposait de ne pas tenir compte des réalités, de faire le point sur cette Métropole, sur les besoins qui étaient les nôtres pour en quantifier le coût et de faire le tour des popotes institutionnelles, de frapper aux portes du Conseil départemental, du Conseil régional, et de toutes les autres institutions pour essayer d'obtenir quelque argent puisque nous n'en avons pas donc de ne pas tenir compte des réalités car si nous tenions compte des réalités, nous n'avons plus qu'à rentrer chez nous, car nous n'avons aucun moyen. Voilà la réalité de la situation. C'est ce que Mme Caradec a résumé, elle aussi, par un mot assez pertinent : *la Métropole, c'est un grand saut dans l'inconnu.* Je vous invite à le faire du pied gauche, cela nous portera peut-être bonheur. Elle vient encore de le résumer par : *une aventure commune.* C'est la grande aventure.

Malgré ces constats, malgré ces inquiétudes Monsieur le Maire, nous voterons favorablement pour deux raisons. La première est parce que le vin est tiré

et qu'il faut le boire, même s'il n'est pas à notre goût, il va bien falloir avancer, coûte que coûte. Et en tant que Marseillais, j'ose croire, Monsieur le Maire de Marseille, Président de cette institution métropolitaine que Marseille ne sera pas oubliée, sans bien sûr mépriser ou écraser les autres communes.

Et puis, pour une seconde raison, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, nous vous avons connu dans toutes les institutions. Nous vous avons vu porter tous les costumes : celui de Conseiller général, celui de Conseiller municipal, celui de Maire de Secteur, celui de Maire de Marseille, celui de Président de la Région, celui de Vice-président du Sénat, celui de Président de la Métropole. Il y a un costume que je ne souhaiterais pas vous voir porter : celui de la toge d'empereur romain. Je ne voudrais pas que vous portiez celle-là, elle serait sans doute de trop et ne vous protégerait pas de vos soi-disant amis.

Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur GIBERTI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je prends la parole au nom du groupe EPIC Métropole. Je voudrais préciser à M. Ravier que notre groupe boit du vin lorsqu'il est bon. Et là, nous pensons que le vin sera bon.

Monsieur le Président, le groupe EPIC votera en faveur de ce Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal. En effet, comme beaucoup l'ont dit, de nombreuses réunions ont été faites et tout le monde a pu participer et contribuer à enrichir ce pacte. Il est désormais temps, comme le prévoit la loi, de le voter. Il est désormais temps de laisser derrière nous nos différences pour avancer ensemble dans la confiance au service de notre territoire et de nos populations.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Si plus personne ne demande la parole, Roland Blum va répondre pour repousser l'amendement de M. Caselli.

Monsieur BLUM.- Je voudrais dire avec la plus grande courtoisie à M. le Président Caselli, que par ailleurs j'estime beaucoup, que dans cette affaire, nous sommes sur un non débat. Non débat parce que, vous l'avez-vous-même rappelé, le 28 avril dernier, nous avons voté les taux des différentes taxes avec les abattements et nous avons retenu ce qui constituait la promesse du Président, c'est-à-dire un lissage de ces taux sur douze ans.

Je pense, Monsieur Caselli, que vous avez tort au plan politique et que vous avez tort également sur le fond. Si vous avez tort politiquement, je vous le dis tout de suite, ce n'est pas parce que vous êtes politiquement minoritaire, vous m'aurez compris, mais sachez que lorsqu'on construit une Métropole, on doit le faire dans le plus grand consensus. Si le Président Gaudin a décidé de choisir une durée sur douze ans, c'est parce qu'il y a une différence entre un certain nombre de Territoires et pour leurs communes dans la mesure où dans certaines communes, les bases sont faibles avec des taux élevés et que dans d'autres, les bases sont élevées avec des taux faibles. Si nous faisons une intégration trop rapide, il y a un choc fiscal pour les particuliers et pour les entreprises que nous ne souhaitons pas. C'est justement dans cet esprit métropolitain que le Président Gaudin a choisi ces douze ans.

Vous proposez huit ans, j'en viens en deux minutes au fond. Vous l'avez dit vous-même, cela concerne la part intercommunale des différentes taxes, c'est-à-dire que c'est peu de chose d'autant que si l'on tient compte en même temps des abattements, on s'aperçoit que l'économie réalisée entre huit et douze ans pour les communes que l'on estime les plus défavorisées par ce système-là, on arrive en réalité de l'ordre de quatre ou cinq euros sur la taxe d'habitation et un euro ou deux euros sur la taxe foncière, c'est-à-dire que si vous multipliez par quatre. On est en train de discuter sur vingt euros ! C'est vraiment dérisoire compte tenu de l'impact politique que cela a.

Je pense de toute façon que vous-mêmes vous devez bien être au courant de ce principe puisque lorsque vous présidiez MPM, en ce qui concerne l'harmonisation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vous avez refusé de le faire immédiatement, vous avez repoussé au maximum, au détriment des contribuables marseillais. Cessons ces querelles qui sont un peu ridicules.

Le choix fait par le Président Gaudin, qui bénéficie à environ 60 communes sur 92, relève quand même de l'intérêt général, de l'intérêt politique et du bon sens.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Chers amis, le Pacte est le résultat d'un travail important et constructif fait par Laure-Agnès Caradec et par une équipe de 20 autres personnalités. Cela traduit une volonté partagée par les élus, celle de construire la Métropole dans l'équilibre, l'équilibre des Territoires, l'équilibre de la gouvernance entre les communes, les Territoires et la Métropole, l'équilibre de nos finances. En fait, c'est une forme de constitution de notre nouvelle institution.

Tous les intervenants ont salué et souligné la performance de l'exercice en très peu de temps. Plusieurs orateurs ont évoqué les manques ou les perfectionnements à apporter. C'est l'objet de la clause de revoyure pour l'automne. Bien entendu, elle se fera aussi à la majorité qualifiée.

Mais ce Pacte comporte déjà un grand nombre de dispositions précises, y compris par rapport à certaines remarques faites par les différents intervenants dans le débat. Par exemple sur la question de la cohésion sociale et de l'équilibre des Territoires. M. Caselli a évoqué l'harmonisation, je crois que M. Roland Blum lui a répondu.

Beaucoup de sujets ont été évoqués, y compris celui de mettre en place rapidement des convergences pour consolider la confiance, ainsi que la nécessité d'aller vite, sans aller trop fort dans la centralisation.

L'écriture de ce texte répond aux engagements que j'ai pris et correspond à l'état d'esprit de construire une Métropole qui puisse apporter une valeur ajoutée à tous les habitants des Territoires. Je remercie tous les intervenants qui ont exprimé leur soutien à ce Pacte.

Sur l'engagement de limiter l'évolution des charges de fonctionnement et les charges salariales, nous suivons les préconisations réglementaires, notamment les points d'indice des fonctionnaires, mais nous devons absolument maîtriser nos finances.

Je fais remarquer, j'ai eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises et pardon de me répéter, que lorsque j'ai été élu, dans les conditions dont la presse a

souvent parlé, sans pouvoir particulier, et cela peut rassurer M. Charroux, nous nous sommes mis au travail immédiatement pour que les 7500 agents de nos six Conseils de Territoire reçoivent bien leur salaire à la fin du mois de janvier de cette année. C'était écrit nulle part, il fallait bien le faire et nous avons réussi à le faire. De la même manière, nous avons réussi à payer à la demande des Maires, les chantiers en cours et décidés dans leurs communes. Voilà deux décisions qui ont pu être tenues alors que je n'avais pas de pouvoir.

Sur les 92 Maires, Monsieur le Président de l'Union des Maires, j'ai rendu visite à 82 d'entre eux. Pour les autres, j'ai eu des conversations téléphoniques ou je les ai rencontrés par le fait d'une manifestation. Que me disait-on ? De surtout penser à l'attribution de compensation et à la dotation de solidarité. Elles y sont et elles sont particulièrement respectées.

Pourquoi avons-nous un peu pressé le mouvement ? Tout d'abord parce que nous ne nous sommes mis en place que le 17 mars de cette année. Il fallait élire le Président, les Vice-présidents, les membres du Bureau, les Présidents de Commission, voter le budget. Nous l'avons fait dans un délai record. Nous apprenons depuis que l'Etat a l'intention d'entamer une discussion avec les quinze autres Métropoles. Les quinze autres Métropoles ne sont pas tout à fait comme la nôtre. Pour Aix-Marseille-Provence, compte tenu de l'hostilité des élus à l'égard du Gouvernement qui a imposé cela, nous avons passé beaucoup de temps au Parlement à essayer d'améliorer et d'apporter ce que souhaitaient les Maires dans un certain nombre de domaines.

J'ai entendu encore ces jours-ci parler du PLUi. Qu'est-ce que le PLUi ? Il permet aux 92 Maires de rester maîtres de leur document d'urbanisme. Certes, ils doivent le présenter au Conseil de Territoire. Généralement il n'y a pas de problème. Si d'aventure il y en avait un, le document d'urbanisme viendrait alors devant la Métropole et il faudrait une majorité des deux tiers pour refuser ce que le Maire souhaite.

Mon travail, ces derniers mois, a été de faire l'équilibriste avec les Conseils de Territoire qui auraient bien aimé garder toutes leurs prérogatives. On est allé au maximum de ce que l'on pouvait faire dans le respect des règles et des lois. Mais il y a également les Maires. 92 Maires, cela se traite différemment. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà réunie deux fois la Conférence Métropolitaine des Maires au cours desquelles j'ai pu prendre un certain nombre d'engagements que l'on trouve ici.

J'entends tout dans la vie politique. *Le vin est tiré !* On nous l'a dit et il faut le boire. Bien sûr que tout peut s'améliorer. Bien sûr que nous ferons encore des évolutions. Bien sûr que je suis attentif à tout. Mais il y a six Territoires et le Président de la Métropole doit équilibrer les choses, compte tenu de la puissance démographique de ces Territoires. Ils ne sont pas tous pareil, mais nous nous efforçons d'harmoniser.

Mme Laure-Agnès Caradec mérite toute notre considération, toute notre estime.

(Applaudissements)

Quand un dossier est difficile, il peut attirer beaucoup de remarques.

Je voudrais dire aussi à M. Giberti et à M. Ravier que j'observe, que j'écoute, que je suis attentif. Nous étions tenus aujourd'hui de voter ce rapport. Pourquoi ? Parce qu'à l'automne, nous sommes en période électorale, cela n'échappe à personne. J'entends, je lis comme vous, certaines déclarations au plus haut niveau de l'Etat : *on va être généreux*.

Il est possible que le Gouvernement le soit avec quinze Métropoles qui ont existé avant nous. Ne loupons pas le coche et essayons d'en profiter. Nous irons ensemble voir le Gouvernement pour demander notre juste part par rapport à la région parisienne. Nous pourrions même aller plus loin. Le Président de la République assiste à tous les matchs des Bleus. Lorsqu'il vient à Marseille, mon devoir est de l'accueillir. Je le fais. L'autre jour, j'en ai profité pour lui parler de la Métropole. Il m'a dit : *j'aiderai* (ce n'est pas le Premier Ministre, c'est un peu plus, au moins jusqu'à l'année prochaine). Alors essayons d'en profiter.

Mille mercis à toutes celles et tous ceux qui se sont exprimés.

Mes chers collègues, nous allons tout d'abord procéder au vote sur l'amendement de M. Caselli, après quoi, nous procéderons au vote par appel nominal sur le Pacte comme cela a été fait au Conseil de Territoire de Marseille-Provence.

Sur l'amendement de M. Caselli, nous pouvons le voter à main levée. Le respect démocratique, le respect entre les hommes, lorsqu'il n'y a pas de propos excessifs, vous savez que généralement, nous le partageons.

Je mets aux voix l'amendement de M. Caselli et je demande qu'il soit repoussé. Que ceux qui sont d'avis de le voter veuillent bien le manifester en levant la main.

L'amendement est rejeté.

Vote contre du Groupe Réussir la Métropole

Vote contre du Groupe d'Intérêt Communal

Vote contre du Groupe EPIC Métropole

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour le reste, nous allons procéder à l'appel nominal pour ou contre le Pacte de Gouvernance Fiscal et Financier.

(A l'appel de leur nom par le Président, les Conseillers métropolitains se prononcent pour ou contre.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Le scrutin est clos.

Mes chers collègues, voici les résultats du scrutin :

Pour : 227

Abstentions : 13

La majorité qualifiée était à 180. Par conséquent, le pacte est largement adopté.

Le rapport est adopté à la majorité qualifiée.

(Abstentions de Marie-Arlette Carlotti, Eugène Caselli, Roland Cazzola, Nouriati Djambaé, Nadia Djerroud Boulainseur, Josette Furace, Samia Ghali, Garo Hovsepian, Annie Levy-Mozziconacci, Stéphane Mari, Bernard Marty, Christophe Masse, Florence Masse, Roger Mei, Patrick Mennucci, Nathalie Pigamo, Muriel Prisco, Roger Ruzé, Eric Scotto)

(Applaudissements)

60. FAG 002-30/06/16 CM - Modalités de décisions d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y a une demande d'intervention de M. Gachon.

Monsieur GACHON.- Monsieur le Président, conformément à ce que j'évoquais à l'instant dans mon intervention sur le Pacte, je trouve cette délibération *a minima* mal formulée. Il est surprenant de voir apparaître un comité de suivi de l'engagement sur les associations, préalable. D'un point de vue sémantique, le suivi peut difficilement être préalable. Il laisserait entendre que la commission en question aurait un rôle prééminent sur les Conseils de Territoire.

Par ailleurs, la délibération prévoit aussi que les subventions soient attribuées sur une liste votée avec le budget de la Métropole. C'est une possibilité, mais ça n'est pas la seule. Cela laisse ressentir une forme de mise sous tutelle des Conseils de Territoire, alors que par cette délibération vous souhaitez leur donner cette délégation.

Je trouve la formulation très hasardeuse et de ce fait, je ne suis pas enclin à voter cette délibération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Roland Blum va vous répondre.

Monsieur BLUM.- Chers collègues, nous allons rassurer M. Gachon. Ce comité de suivi devrait plutôt être appelé comité technique. C'est un comité technique composé d'élus notamment les Vice-présidents finances de la Métropole et ceux des Territoires pour examiner ensemble les subventions d'un point de vue technique. Il ne s'agit pas de contrôle d'opportunité ni d'examiner le fond puisque nous considérons que les Conseils de Territoire sont tout à fait libres dans leur choix.

Il y a déjà eu un débat en Bureau sous l'autorité du Président, il y a quelques instants. Nous allons expérimenter ce comité, nous allons voir comment il fonctionne. Comme nous avons une clause de revoyure au mois de novembre, nous verrons l'opportunité de le maintenir ou de le modifier. Nous examinons cela d'un point de vue tout à fait souple.

Monsieur LE PRESIDENT.- Voilà la réponse à M. Gachon.

Je mets aux voix le rapport n°60. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du Groupe Métropolitain des Elus Socialistes, Républicains,
Démocrates et Apparentés

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse,
S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto,
N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

61. FAG 061-30/06/16 CM - Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°61. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

62. FAG 062-30/06/16 CM - Organisation de la répartition et des modalités de l'exercice par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de compétences départementales - Transfert conventionnel des compétences départementales

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y a une demande d'intervention.

Madame MORBELLI.- Monsieur le Président, je sais que l'on est sur des périodes très sportives en ce moment, mais nous allons éviter de confondre vitesse et précipitation. Cette délibération va trop vite, beaucoup trop vite au moment où nous sommes en train de structurer notre Métropole et nous sommes déjà dans la phase des transferts de compétences.

Il me semblerait de bon aloi que nous prenions le temps de travailler et de voir les impacts existants avant de faire ces transferts. Je rappelle qu'il a été évoqué par nos collègues, ceux de la solidarité. Nous sommes aussi sur une thématique forte au niveau des communes qui est celle des voiries. Donc de la patience pour structurer et avoir de la méthode me semble extrêmement important. Je souhaiterais que nous puissions retirer ce point ou alors nous nous abstiendrons, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame la Présidente du Conseil départemental demande la parole.

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, je ne comptais pas intervenir pour ne pas alourdir les débats, mais je dirais à notre collègue qu'il faut regarder d'un peu plus près la loi. Nous avons une obligation de passer cet accord avant le 30 juin de l'année. Comme il était nécessaire de faire le pacte métropolitain, il est aussi nécessaire que ces transferts de compétence se fassent.

En tout cas, je voulais vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir entendu la voix du Conseil départemental dans cette délibération puisqu'elle était prévue dans le cadre de la loi. Tout un chacun connaît cette position sur cette problématique. : c'est la Métropole qui est allée trop vite et trop loin, c'est vous qui le disiez très justement. Peut-être que nos collègues socialistes, qui ont été à l'initiative de ce Gouvernement et qui ont fait cette Métropole, devraient faire attention à ce qu'ils disent sur ce sujet.

On voit les difficultés de la mise en place de la Métropole et de son fonctionnement. 240 élus, c'est énorme, c'est lent. Il faut le temps pour que la Métropole soit active.

Ce qui est sûr et certain, c'est que le Conseil départemental avec l'ensemble des élus qui siègent ici dans cette enceinte et qui votent au Conseil départemental, a voté la même chose ce matin dans cette convention. Il était très facile pour nous, les élus du Département, de saborder la Métropole en donnant des compétences beaucoup plus lourdes que celles que vous avez acceptées. L'administration métropolitaine qui vient à peine d'arriver a compris cette finalité.

Nous avons, et je regrette que notre collègue socialiste ne le souligne pas, transféré des compétences comme le fonds de solidarité pour le logement, le fonds pour les jeunes, un équipement sportif dans le 14^e arrondissement qui n'était pas un équipement départemental mais métropolitain.

Oui, nous sommes dans le sens de la Métropole, nous devons faire avec. Nous faisons avec. Ce qui est sûr et certain, c'est que ce n'est pas dans cet état d'esprit que nous avancerons bien loin.

Si nous voulons recrédibiliser la fonction politique, c'est faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait. Merci Monsieur le Président d'avoir accepté cela.

Ce qui est sûr, c'est que nous demandons, surtout dans le cadre des transferts de compétences, que soit préservé le statut des fonctionnaires qui sont au Conseil départemental. J'aurais aussi aimé que les élus du groupe socialiste puissent le souligner comme cela a été fait de manière très amicale ce matin par ceux qui siègent au Conseil départemental.

Un grand merci d'avoir accepté. Maintenant les CLECT vont se réunir et j'espère que les membres des CLECT trouveront rapidement un terrain d'entente pour que cette Métropole avance enfin dans l'intérêt de nos Territoires et de nos habitants.

Monsieur LE PRESIDENT.- Chère collègue, je crois que la Présidente du Conseil départemental a pu vous rassurer sur la manière dont nous avons maintenant l'habitude de fonctionner, dans le respect total de nos institutions mais en complémentarité. Je crois que les Maires sont assez sensibles à la présence à leurs côtés de la Présidente du Conseil départemental.

Je mets aux voix le rapport n°62. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté.

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du Groupe Métropolitain des Elus Socialistes, Républicains, Démocrates et Apparentés

63. FAG 063-30/06/16 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour le réaménagement de l'hémicycle de l'Hôtel de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Que cela se fasse le plus vite possible ! Les instructions ont été données. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

64. FAG 064-30/06/16 CM - Approbation de la convention de mise à disposition partielle du Directeur Général des Services de la Ville de Marseille auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

65. FAG 065-30/06/16 CM - Création d'un barème de rémunération des intervenants dans le cadre de mission de conseil et d'expertise dans le domaine des systèmes d'information et du numérique

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

66. FAG 066-30/06/16 CM - Création de 22 postes consécutifs pour l'ouverture de la piscine de Venelles - Transformation de 4 postes

Monsieur VIDAL.- Je suis tout à fait favorable à ce rapport mais j'en profite pour dire que nous avons sur le Territoire d'Istres Ouest Provence, la construction d'une salle de sport et d'athlétisme international dans la commune de Miramas de M. Vigouroux. Est-ce que cela veut dire que nous devons déjà préparer les postes à créer pour l'ouverture de cette salle de niveau métropolitain et même international ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Je réponds volontiers à M. Yves Vidal que compte tenu de toutes les propositions que nous enregistrons, il est clair qu'à un moment donné, il faudra bien que nous procédions à une sélection des choses et des chantiers. Nous le ferons d'un commun accord avec les Présidents de Conseil de Territoire mais également avec les Maires. Il est clair que nous ne pourrons pas financer tout à la fois. Il est clair aussi que tout ce qui avait été envisagé est regardé plutôt avec un avis très favorable.

Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

67. FAG 067-30/06/16 CM - Création de postes d'Adjoint Administratif à Temps Complet et d'Adjoint d'Animation à Temps Non-Complet pour les besoins du Réseau de Transports Ulysse

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

68. FAG 068-30/06/16 CM - Créations d'emplois permanents de la Direction des Ressources Humaines et de la Médiathèque intercommunale du Territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

69. FAG 069-30/06/16 CM - Renouvellement de conventions de mise à disposition de quatre agents métropolitains auprès de la Ville d'Aix-en-Provence - Territoire du Pays d'Aix

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

70. FAG 070-30/06/16 CM - Dimensionnement des besoins saisonniers pour l'année 2016 pour le CT2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

71. FAG 071-30/06/16 CM - Création d'emplois saisonniers pour l'année 2016

Monsieur MONTAGNAC.- Merci Monsieur le Président de nous les avoir accordés.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je suis très sensible à ces remerciements. Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main. Je crois que l'équilibre a été bien fait.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

72. FAG 072-30/06/16 CM - Recrutement d'agents saisonniers contractuels compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Même vote ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

73. **FAG 073-30/06/16 CM - Territoire du Pays de Martigues - Création emplois saisonniers pour l'année 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- J'imagine que c'est le même vote là aussi.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

74. **FAG 074-30/06/16 CM - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein du Conseil de Territoire des communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port Saint Louis du Rhône**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je consulte du regard. C'est le même vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

75. **FAG 075-30/06/16 CM - Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le Conseil de Territoire du Pays Salonais**

Monsieur LE PRESIDENT.- Même vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

76. **FAG 076-30/06/16 CM - Définition d'emplois et définition de postes**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

77. **FAG 077-30/06/16 CM - Recrutement par voie d'apprentissage septembre 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

78. **FAG 078-30/06/16 CM - Mise à jour des effectifs du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

79. **FAG 079-30/06/16 CM - Définition et modalités d'organisation des astreintes mises en place au sein du Conseil de territoire de Marseille Provence dans le cadre de l'évènement sportif de l'Euro 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

80. FAG 080-30/06/16 CM - Approbation de la convention cadre de partenariat 2016 avec le CNFPT

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

81. FAG 081-30/06/16 CM - Approbation d'une convention avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour l'organisation d'un examen professionnel avec épreuves d'accès au grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

82. FAG 082-30/06/16 CM - Missions et réceptions- Paiement de dépenses à caractère protocolaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

83. FAG 083-30/06/16 CM - Frais de représentation de Monsieur le Président

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous avez raison de vous abstenir !

Pour répondre à nos collègues, je dirais que de la même manière, nous sommes obligés de mentionner une dépense pour notre réunion ici même au Palais du Pharo. Pourquoi ? Parce que la Chambre Régionale des Comptes serait bien inspirée de me dire que je dépense l'argent de Marseille pour la Métropole. Je suis obligé de faire attention même si ma volonté serait de vous recevoir d'une manière beaucoup plus agréable.

(Applaudissements)

84. FAG 084-30/06/16 CM - Règlement intérieur de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Sur le règlement intérieur, je suis saisi d'un amendement de nos collègues de sensibilité communiste.

Monsieur CAMBESSEDES.- Monsieur le Président, chers collègues, j'ai participé aux travaux de la Commission. Il y a eu deux séances de travail et nous avons échangé sur le règlement intérieur. Je me suis permis d'intervenir sur le bien-fondé des groupes tout d'abord dans leur dimension technique. Je suis parti du vécu que j'ai rencontré mais c'est aussi celui que vous rencontrez tous, de la lourdeur et de la lenteur de notre assemblée. Les groupes nous ont semblé permettre de nous sortir cette contingence-là. Cela nous semble aussi favoriser la clarté des débats, la clarté des prises de parole des uns et des autres, d'éviter les approximations dans les votes de chacun et les points de vue qui sont ceux des Conseillers métropolitains.

Enfin, il m'a semblé important de dire que la constitution de groupes dans notre assemblée métropolitaine, c'est aussi la meilleure façon de respecter la présidence de séance et de respecter votre présidence en évitant ce que l'on a connu lors des premières séances, c'est-à-dire le brouhaha et la cacophonie.

Mon point de vue, celui de notre groupe et de notre courant de pensée, c'est que la création de groupes, y compris le nôtre, permet de normer les débats, d'éviter d'être sur les marges et sur des attitudes peu constructives. Voilà pour la partie technique.

Concernant la partie politique, il m'a semblé qu'il était pour nous important dans un esprit respectueux, constructif et collectif de participer au débat métropolitain et à la construction métropolitaine. C'est pourquoi nous demandons que le seuil de 18, qui est indiqué dans le texte, soit abaissé de façon à donner à la Métropole les moyens de continuer un travail commun en n'oubliant personne.

Aujourd'hui, la Métropole, et pour la parachever dans sa façon qu'elle a de délibérer, tient compte des diversités communales, c'est une réalité et vous insistez très souvent sur cela. Elle tient compte des diversités territoriales, on en a parlé tout à l'heure. Ce que nous voulons, c'est qu'elle tienne compte aussi des diversités politiques.

Monsieur le Président, nous sommes condamnés à réussir la Métropole imposée. Nous voulons, pour ce qui est de notre courant de pensée, participer aux décisions communes, aux décisions pour notre espace commun. Ceux qui ont combattu le projet du Gouvernement avec moi, avec nous, le savent très bien : ce combat s'est fait avec le plus grand respect du combat de chacun quelles que soient nos visions du monde, quelles que soient nos cultures politiques. Nous avons été hier respectueux et attentifs au point de vue de chacun, soyons-le demain.

Soyons-le demain pour nos populations, pour nos mandants. Soyons-le demain pour vous, chers amis, chers élus. Soyons-le aussi pour vous, Monsieur le Président.

Je résume mon propos avant de lire l'amendement : pour réussir cette Métropole, Monsieur le Président, il faut trouver dans la boîte à outils métropolitaine tous les outils, y compris la faucille et le marteau !

Je lis l'amendement. Il est précédé d'un petit texte que je me permets de lire.

En définissant les modalités de fonctionnement du Conseil de la Métropole, le règlement intérieur doit permettre aux 240 élus du suffrage universel d'être en mesure de débattre et délibérer en pleine connaissance des choix proposés.

La création de groupe d'élus avec les moyens matériels et humains correspondants, est une contribution essentielle pour permettre l'analyse des dossiers et, quand c'est nécessaire, l'organisation des débats dans une confrontation de point de vues responsable et argumentée.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait la proposition que chaque courant de pensées puisse se constituer en groupe, comme dans les autres métropoles de Lyon, Nice, Nantes... mais également au Conseil municipal de Marseille.

Ce ne serait pas le cas à Aix-Marseille-Provence, si l'effectif minimum des groupes était maintenu à 18 membres.

Ainsi des 15 conseillers métropolitains que nous sommes, émanant de 10 communes, 2 secteurs municipaux de Marseille et 4 territoires, soit une population municipale de 300.655 personnes.

Voilà pourquoi nous soumettons cette proposition d'amendement au paragraphe 4 de l'article

38 du règlement intérieur :

« L'effectif minimum de ces groupes est fixé à 15 (quinze) membres. »

Et nous demandons un vote à bulletin secret. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, c'est très difficile d'arriver à trouver un nombre qui soit accepté par tout le monde. Vous connaissez les difficultés dans lesquelles s'est créée la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. A tout moment dans notre vie politique, il peut y avoir des gens qui sont alliés et le lendemain, ils ne le sont plus et sont opposés. Ce n'est pas le cas de la sensibilité que vous représentez et vous savez que je la respecte particulièrement eu égard à ses Maires, à ses élus qui défendent avec conviction ce qu'ils croient être une bonne chose pour notre pays ou notre institution, même si nous ne partageons pas la même conception des choses.

Cependant, nous avons dit que nous ferions des groupes à 20. Nous sommes 240. Il faut limiter ce nombre pour constituer un groupe car c'est très difficile de voir, au hasard d'une évolution de la vie politique, des groupes se constituer de telle manière à représenter plus un territoire géographique qu'autre chose. C'est effectivement l'argument qui m'a conduit à proposer la constitution d'un groupe à partir de 18.

Par conséquent, je ne peux pas accepter et je demande que l'on repousse votre amendement et que l'on reste à 18, ce qui ne veut pas dire qu'un jour, nous ne reviendrons pas sur ce règlement intérieur. Toutefois, pour l'instant, je suis presque au regret de vous dire que je ne vous donne pas satisfaction.

Vous demandez un vote à bulletin secret mais vous savez parfaitement qu'il faut pour cela que la demande émane d'un tiers de notre assemblée. Il faudrait que vous me donniez une liste de 80 noms pour le demander. Donc le vote à bulletin secret n'aura pas lieu. Nous allons le faire à main levée bien entendu.

Je mets aux voix l'amendement de M. Cambessédès. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuille bien le manifester en levant la main.

L'amendement est rejeté.

Vote contre du Groupe Réussi la Métropole

Vote contre du Groupe d'Intérêt Communal

Vote contre du Groupe EPIC Métropole

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Monsieur PELLENC.- Cher Président, cher Jean-Claude, c'est un peu le préambule à ce règlement intérieur qui est évidemment nécessaire, compte tenu du fonctionnement de notre institution. Ceci étant, je voudrais attirer votre attention, en ce qui concerne à l'heure actuelle, la réunionite. Le nombre de réunions devient extravagant. Nous avons, plus particulièrement les Maires, des difficultés de présentéisme et de pouvoir suivre tous les débats. Je vous rappelle qu'il y a une multitude de réunions qui ont doublé voire triplé par rapport à ce que nous vivions auparavant dans les Conseils de Territoire. Je pense qu'il serait très utile, et c'est un cri du cœur, que nous puissions structurer et organiser, peut-être avec des moyens techniques de vidéoconférence ou autre, un fonctionnement qui soit à la hauteur de ce que les uns et les autres peuvent donner généreusement à cette Métropole.

Ceci étant, il y a aussi un problème de transport car lorsqu'il y a des réunions à des heures de pointe, il me faut, en venant de Pertuis, plus de deux heures pour venir et deux heures pour repartir.

Aujourd'hui, je suis parti entre midi et deux, cela m'a permis d'arriver plus vite, il ne m'a fallu qu'une heure. Néanmoins, c'est une situation qui ne nous permettra pas, à l'avenir, d'avoir des débats sereins et de participer à cette Métropole.

Merci de le prendre en considération ; je crois que c'est un ressenti qui est partagé par l'ensemble des élus.

Monsieur LE PRESIDENT.- Et même par le Président de la Métropole qui trouve qu'on en fait beaucoup. Je réponds à Roger Pellenc que j'apprécie beaucoup son intervention. Je voudrais lui dire ou à M. Pierre Coulomb, le Maire de Saint-Zacharie, tous les deux Maires de communes qui ne sont pas dans le département des Bouches-du-Rhône que tout d'abord, nous sommes très heureux qu'ils soient avec nous. Deuxièmement, il est clair qu'après le vote d'aujourd'hui sur le Pacte, nous allons quand même un peu ralentir le nombre de réunions.

Il fallait s'y mettre. Nous ne sommes plus tout à fait comme avant. Il y a une loi. Cette loi a créé la Métropole. Nous avons longtemps discuté en n'étant pas d'accord avec un certain nombre de nos collègues, dont vous d'ailleurs, sur la création de cette Métropole. La loi est faite, la Métropole est faite. Nous sommes des gens qui portons des écharpes tricolores et qui avons l'habitude de respecter les lois de ce pays, même lorsqu'elles ne nous plaisent pas.

Nous avons essayé d'obtenir des avantages particuliers, des dérogations que les autres Métropoles n'ont pas. Nous les avons obtenues. Ceci dit, il a fallu aller très vite. La mise en place s'est faite le 17 mars, je l'ai dit tout à l'heure. Tout ce que l'on pouvait mettre en marche, nous l'avons fait. Nous avons réuni deux fois la

Conférence Métropolitaine des Maires, nous avons créé des groupes de travail sous l'autorité du Vice-président qui en a la charge, M. Rosso, à qui je ne dirai jamais assez merci de son engagement dans ce domaine et dans d'autres au service du personnel municipal de nos communes. Il y a eu une multitude de groupes de travail thématiques. Evidemment, tout cela s'est accéléré. La seule chose que nous n'avons pas encore réalisé, c'est le Conseil de Développement. Nous ne le réunirons qu'à la rentrée.

Nous entrons dans la période du 14 juillet, des festivités nationales. Il nous appartiendra ensuite de souffler un peu...

J'ai dit au Bureau tout à l'heure qu'au mois de septembre, il y aura à l'immeuble le Balthazar, à côté de la tour La Marseillaise, la possibilité pour les Vice-présidents, pour les élus qui seront réunis en groupes thématiques, de s'installer et de travailler. Tout cela, nous l'envisageons sérieusement pour la fin septembre.

Je prends note de l'observation justifiée de Roger Pellenc et je lui dis que nous en tiendrons le plus grand compte mais il fallait que l'on se mette en marche.

Si on ne se met pas en marche, on donne l'impression que rien n'a changé. Or, les choses ont changé. L'état d'esprit, non. C'est un travail avec les Conseils de Territoire, un travail avec l'association des Maires. Il fallait qu'on accélère un peu les choses. Je suis désolé de vous recevoir dans un lieu où la sonorité n'est pas très bonne. Nous sommes 240. Nous essayons en tout cas de vous fournir tous les documents possibles que nous pouvons et notamment un trombinoscope qui vous a été distribué en même temps que le Guide de la Commande Publique de M. Jacquier de telle manière à ce que vous ayez le maximum de documents.

Tout à l'heure, nous avons téléphoné à M. le Préfet pour que l'on ne nous demande pas la fermeture des tunnels. C'est nous qui décidons sur demande de l'Etat. Le jour où le Président de la République est venu, on voulait fermer les tunnels à 14 heures. Mais cette grande personnalité n'arrivait qu'à 19 heures 30. J'étais commis d'office pour l'accueillir, ce que j'ai d'ailleurs fait volontiers. Cela provoque à chaque fois des embouteillages considérables.

Si nous nous sommes réunis cet après-midi – bien que je préfère tenir la réunion à 8 heures 30 même si cela vous fait partir très tôt – c'est par délicatesse pour Mme la Présidente du Conseil départemental qui avait réuni le Conseil départemental ce matin. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de fixer la réunion à 14 heures 30. J'espère que vous ne serez pas trop gênés par la fermeture des tunnels pour repartir.

Je mets aux voix l'ensemble du règlement intérieur. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Métropolitain des Elus Socialistes, Républicains, Démocrates et Apparentés

Votes contre de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

Votes contre de M. Poggiale, M. Illac, A. Molino, M. Rosso, C. Pellicani, G. Charroux, E. Isidore, P. Fernandez-Pedinielli, F. Salazar-Martin, H. Cambessédès, Y. Mesnard, P. Pin, P. Mingaud, A. Jullien, R Meï

85. FAG 085-30/06/16 CM - Remboursement des frais de mission des élus métropolitains - Remboursement des frais de déplacement des membres du Bureau

Monsieur LE PRESIDENT.- Là aussi mes chers collègues, les choses ne sont pas simples. Dites-vous bien, mais vous le savez parfaitement, que nous sommes à tout moment sous contrôle : contrôle du payeur dans les grandes cités urbaines, contrôle de légalité, contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, Contrôle de la Cour des Comptes ou envoi au Parquet. Afin d'éviter cela, nous essayons d'avoir des rapports qui soient parfaitement conformes aux règles et aux lois de la République.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

86. FAG 086-30/06/16 CM - Remboursement des frais de déplacement liés aux formations des élus métropolitains

Monsieur LE PRESIDENT.- Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

87. FAG 087-30/06/16 CM - Affectation aux Groupes d'élus de moyens en matériel pour leur fonctionnement - Modalités d'attribution

Monsieur LE PRESIDENT.- Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

88. FAG 088-30/06/16 CM - Commissions Permanentes de Travail et d'etudes - Modifications

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Stéphane Pichon, de la Commission Finances rejoint la Commission de la Voirie. Il permute avec Mme Maryse Joissains qui rejoint la Commission Finances. Je rappelle que les changements ne peuvent se faire qu'à l'intérieur des groupes.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°89 à 99 seront examinés à la fin de notre réunion.

ECONOMIE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

100. ECO 001-30/06/16 CM - Principe d'engagement et de financement de l'étude de positionnement économique et territoriale du Marché d'Intérêt National des Arnavaux à Marseille 14ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

101. ECO 002-30/06/16 CM - Approbation d'une Convention Volontaire de Développement Economique et Social - CVDES - de la Mède par le groupe TOTAL

Monsieur LE PRESIDENT.- Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

102. ECO 003-30/06/16 CM - Pépinières et Hôtels d'entreprises du Pays d'Aix – Maintien de la tarification pour les sites de Meyreuil et Pertuis - Actualisation des tarifs pour l'hôtel d'entreprises Morandat à Gardanne

Monsieur LE PRESIDENT.- Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

103. ECO 004-30/06/16 CM - Zone d'Aménagement Concerté du Carreau de la Mine à Meyreuil – Cession du lot E

Monsieur LE PRESIDENT.- Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

104. ECO 005-30/06/16 CM - Modification de la délibération n°199/15 adoptée par la Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance le 14 septembre 2015 relative au report du délai de signature de l'acte de vente d'un terrain à la société Aquarade sur le parc d'activités de la Crau à Salon de Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

105. ECO 006-30/06/16 CM - Vente d'un terrain sur le parc d'activités Euroflory à Berre l'Etang à la société SMI (Société Moderne d'Isolation)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

106. ECO 007-30/06/16 CM - Vente d'un terrain sur le parc d'activités de la Crau à Salon de Provence à la société Kruz Seafood

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

107. ECO 008-30/06/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Observatoire Immobilier de Provence et paiement de la cotisation

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

108. ECO 009-30/06/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Entreprises et Territoires d'Avenir (ex-Fédération Nationale des Associations des Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles - FNAE-ZUS) et paiement de la cotisation

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

109. ECO 010-30/06/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association - Nos Quartiers ont des Talents - et paiement de la cotisation

Monsieur LE PRESIDENT.- Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

110. ECO 011-30/06/16 CM - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à la Chaire - Attractivité et Nouveau Marketing Territorial - et paiement de la cotisation

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

111. ECO 012-30/06/16 CM - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association Provence Promotion, participation au programme de travail 2016 et paiement de la cotisation

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

112. ECO 013-30/06/16 CM - Modalités d'intervention des aides directes dans le cadre du FISAC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

112.bis ECO 014-30/06/16 CM - Commission Départementale d'Aménagement Commercial - Désignations

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET ACCESSIBILITÉ

Monsieur LE PRESIDENT.- Je laisse la parole à M. Serrus et à M. Molino.

Monsieur SERRUS.- La Commission Transports s'est réunie, le Président Molino pourra donner quelques informations.

Est-ce que le Président Molino souhaite dire un mot ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, il souhaite que vous le fassiez.

Monsieur SERRUS.- Conformément à la mise en place de l'autorité unique en matière de transport, de mobilité et de déplacement, nous avons examiné au cours de cette Commission un certain nombre de rapports qui témoignent de la continuité. Je pense à tout un ensemble de règlements, de repositionnements des tarifications sur les différents réseaux de transport.

Il est à noter toutefois quelques dossiers plus importants. Tout d'abord un dossier pour l'approbation de la convention financière entre l'Etat, la Région, le Département, la Métropole et la SNCF pour le financement des études du projet et des travaux préparatoires de la deuxième phase de la modernisation de Marseille / Gardanne / Aix-en-Provence.

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, faisons très attention à ce que M. Serrus ou M. Molino peuvent nous dire. Vous savez très bien que nous sommes observés, regardés. On ne nous fait jamais aucun cadeau. L'affaire des transports est considérable, capitale, c'est le dossier sur lequel l'engagement de l'Etat est de nous aider financièrement si nous sommes capables de bien le monter, en liaison aussi avec la Présidente du Conseil départemental. Par conséquent, je souhaite que vous écoutiez bien ce que le Vice-président en charge des transports et le Président de la Commission Transports peuvent nous dire.

Prêtons encore un peu d'attention, nous allons assez vite dans le déroulé de ce Conseil.

Monsieur SERRUS.- Je vous remercie Monsieur le Président. Pour reprendre des propos qui ont été tenus : oui, *la Métropole sera ce que nous en ferons*. On pourrait commencer lorsqu'il y a des dossiers sur lesquels nous engageons 20 millions d'euros, à prendre le temps d'écouter ceux qui présentent les rapports...

Je reviens sur ce rapport important qui est le n°114 qui est une décision importante pour relier d'une manière plus agréable Aix en Provence à Marseille. Je vous rappelle qu'à l'horizon 2021, grâce à ces travaux, nous doublerons la capacité de la liaison par fer en doublant la voie entre Luynes et Gardanne et en aménageant une nouvelle halte à Plan-de-Campagne.

Dans les dossiers qui doivent retenir l'attention de l'assemblée, je voudrais souligner deux avenants sur des marchés. D'une part, celui sur les transports d'Aix-en-Provence, l'avenant n°7. Il est passé en Commission de DSP et n'a pas posé de problème. D'autre part, un dossier relatif aux réseaux de transport de l'Etang de Berre. Par précaution, nous l'avons passé en Commission. Il a été approuvé sans problème. Il y a une petite modification sur le calcul de l'impact de cet avenant mais comme c'est à la baisse, il ne pose pas de problème et nous pouvons considérer que les avis qui ont été donnés en Commission ne sont pas perturbés.

Voilà ce que je voulais dire, en insistant en particulier auprès d'un certain nombre d'orateurs qui ont mis en doute la capacité de la Métropole à être efficiente et active, que nous prenons dès aujourd'hui des décisions métropolitaines pour des transports métropolitains.

Je vous remercie Monsieur le Président.

(Applaudissements)

113. TRA 001-30/06/16 CM - Approbation de la convention conclue avec le Département des Bouches-du-Rhône pour l'octroi de l'aide aux transports sur les réseaux métropolitains à destination des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation et titulaires d'un contrat

d'engagement réciproque résidant sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MINGAUD.- Monsieur le Président, sur le principe, voter pour une participation égale du Département et de la Métropole pour permettre aux allocataires du RSA d'accéder gratuitement aux transports publics, est une bonne chose. Notons néanmoins, que ces crédits subissent une baisse sensible de 10%.

Le problème est que nous ne votons pas un principe, mais une convention proposée par le Département. Et le constat, c'est qu'au fur et à mesure, on consent à appliquer des critères plus restrictifs d'accès à cette gratuité, pour une population déjà socialement très fragilisée. Et on sait bien que le retour à l'emploi devient de plus en plus long, pour cause de chômage aggravé.

Quelle est la logique qui sous-tend ces tours de vis ?

Faire participer tout le monde aux économies de dépenses publiques, selon le principe que gratuité et responsabilité ne feraient pas bon ménage ?

D'expérience, ce n'est pas ce que nous constatons sur notre Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, où l'accès aux transports publics est gratuit depuis 7 ans, et où les chiffres de la fréquentation ont augmenté de quelque 170% !

Oui il faut de la rigueur sur l'utilisation de l'argent public ; oui, droits et devoirs vont de pair dans l'objectif d'égalité. Mais est-ce bien le cas pour tout le monde ?

Par exemple, nous aimerions être absolument convaincus que tous les projets d'entreprises privées recourant aux dizaines de millions de subventions publiques dans les Bouches-du-Rhône, remplissent parfaitement chaque année le cahier des charges, notamment en matière d'emplois créés...

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous demandons à la Métropole de rediscuter avec le Département de nouvelles garanties d'accès à la gratuité des transports publics, pour le plus grand nombre d'allocataires du RSA.

En fait, nous demandons à nous mettre en conformité avec l'engagement voté tout à l'heure dans le Pacte : faire de l'accès pour tous à la mobilité, un objectif primordial de plus-value métropolitaine, et élaborer une politique tarifaire en conséquence, comprenant, le cas échéant, la gratuité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je répondrai à M. Pierre Mingaud que je connais ses qualités humaines. Je connais sa volonté d'être le plus proche possible des gens défavorisés. Il l'a démontrée toute sa vie.

La difficulté que nous allons avoir, et cela n'échappe pas à M. le Maire de la Penne-sur-Huveaune, c'est qu'il existe un Territoire qui pratique la gratuité du transport. Evidemment, cela va faire boule de neige et on va nous demander dans d'autres Territoires d'avoir une attitude similaire.

Je dis à M. Mingaud qu'il faut que nous soyons prudents. On ne peut pas s'engager aussi facilement dans ce domaine-là. Nous regarderons ce qu'il est possible de faire pour les plus défavorisés bien entendu, mais tout cela mérite quand même que nous prenions le temps de la réflexion.

Est-ce que le Vice-président chargé des finances peut compléter ce que je dis ?

Monsieur BLUM.- Je réponds très volontiers à M. le Maire de la Penne-sur-Huveaune que sur le fond, il a sans doute raison, chaque fois qu'on peut faire des services gratuits pour la population y compris pour les personnes les plus en difficultés, c'est une bonne chose.

En même temps, il faut savoir que nous avons des budgets extrêmement contraints et que nous nous sommes fixés des objectifs qui, en matière de transports, doivent nous permettre de faire des réalisations extrêmement importantes sur la durée.

Vous l'avez dit, il y a une exception. C'est une décision politique qui avait été prise auparavant par le Territoire du Pays d'Aubagne. Cette gratuité, nous l'avons maintenue parce que c'était une décision politique et que la Présidente du Conseil de Territoire, Mme Barthélémy, a souhaité la maintenir. Je vous signale que pour qu'il y ait une égalité entre les Territoires, ce coût de la gratuité, qui représente 1,9 million d'euros est pris dans le cadre d'une diminution de son Etat spécial. C'est une exception et vous comprenez bien que cette exception ne puisse à terme très proche devenir la règle.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de M. Poggiale, M. Illac, A. Molino, M. Rosso, C. Pellicani, G. Charroux, E. Isidore, P. Fernandez-Pedinielli, F. Salazar-Martin, H. Cambessédès, Y. Mesnard, P. Pin, P. Mingaud, A. Jullien, R Meï

114. TRA 002-30/06/16 CM - Approbation de la convention financière entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la SNCF relative au financement des études de projet/DCE et travaux préparatoires de la 2ème phase de modernisation de Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence (MGA2)

Monsieur MARI.- Monsieur le Président mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet de ce rapport, je souhaiterais saluer l'esprit de dialogue et d'échange qui a prévalu à la première Commission Transports sous l'autorité d'André Molino et de Jean-Pierre Serrus.

Je souhaite également souligner le sérieux des travaux du groupe transports ouvert aux membres de la Commission dans le cadre de la Conférence Métropolitaine des Maires.

Les transports sont une des principales compétences de notre Métropole. Nous avons un devoir historique envers les générations futures de bâtir enfin un réseau de transport métropolitain digne de ce nom. Le groupe socialiste tient à affirmer qu'il prendra toute sa part dans ce débat avec pour seule ambition de co-construire une réponse aux attentes des habitants et des entreprises en matière de déplacements sur la Métropole. Nous savons tous le lien étroit qui existe entre les transports et l'emploi. Très récemment, sous l'autorité de votre 1^{er} adjoint, M. Tian,

nous avons audité pendant plus de 40 heures les principaux responsables des forces économiques de Marseille et de l'aire métropolitaine et tous, que ce soient des patrons de multinationales, de PME ou des référents d'associations d'hôteliers, de restaurateurs, tous nous ont dit la même chose : il y a un lien important entre les transports et l'emploi.

Les agences d'urbanisme d'Aix et Marseille nous ont fourni des chiffres éloquents. 50% des chômeurs qui n'ont jamais travaillé n'ont pas accès à la voiture et 30% des 18-30 ans n'ont pas le permis, chiffre en augmentation de 30% depuis 20 ans – dans cette assemblée beaucoup reconnaîtront que leurs enfants et leurs petits-enfants n'ont pas la culture du permis de conduire de notre génération – alors que 60% des emplois exigent le permis de conduire.

Notre Métropole souffre aussi d'un déficit de 60 000 emplois quand on compare notre taux d'emploi à celui des Métropoles de Lyon, Toulouse, Bordeaux ou Lille. Il est clair que par rapport à ces Métropoles, nous avons un retard d'investissement considérable en matière de transports, en partie lié à l'absence d'une gouvernance des transports à l'échelle métropolitaine. Cette gouvernance existe maintenant, à nous de nous mettre au travail.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, vous avez l'assurance du Gouvernement et même du Président de la République qui vous l'a rappelé lors du match France/Albanie, vous nous l'avez dit lors du dernier Conseil municipal de Marseille.

Monsieur le Président, l'enjeu majeur de cette seconde phase de modernisation est de doubler la fréquentation de la ligne dès 2020 afin de réduire la part de l'automobile. L'objectif est d'avoir un train toutes les 15 minutes entre Aix, Gardanne et Marseille, un train toutes les 30 minutes dans chacune des haltes à l'horizon 2020 et six trains par heure entre les grands pôles à l'horizon de l'extension souterraine de la gare Saint Charles. Nous espérons que cette extension se fera bien avant 2030. Cette gare souterraine de Marseille est l'investissement prioritaire pour décongestionner non seulement les déplacements métropolitains, mais aussi régionaux.

La concertation réalisée sur le projet est à saluer car SNCF Réseau et ses partenaires ont décidé de ne pas la limiter à son périmètre réglementaire à savoir la création des deux haltes ferroviaires à Luynes et Plan-de-Campagne mais de l'étendre à l'ensemble de la ligne. Les objectifs sont ambitieux quand on connaît la réalité.

Nous partons de loin : les TER de la région sont ceux qui accumulent le plus de retards et d'annulations de France, aujourd'hui comme hier, indépendamment de la couleur politique de l'exécutif régional.

Pour atteindre ces objectifs, une meilleure fiabilité de l'offre TER ne suffira pas. Il faudra aussi une amélioration de la civilité des gares, créer des parkings relais avec des capacités de stationnement suffisantes et sécurisées.

Je vous cite un exemple concret de gare sur ce parcours Marseille / Gardanne / Aix, c'est la gare de Sainte Marthe. Il y a moins de 20 places de parking alors qu'à moins de cinq minutes en voiture, vous avez créé une ZAC avec 1500 permis de construire délivrés pour les années à venir. Vous avez créé une ville de 10 000 habitants à proximité d'une gare qui a moins de 20 places de parking. Nous avons donc du travail !

Monsieur le Président, la halte de Plan-de-Campagne fait l'unanimité, mais celle de Luynes fait débat. Les riverains de ce secteur se sont mobilisés contre l'emplacement pressenti. Nous devons veiller à revoir notre copie sur le secteur de Luynes. Les Marseillais ont participé à la concertation et se sont exprimés sur des haltes pour lesquelles ils demandent qu'elles soient mieux aménagées, plus sûres, plus accessibles et mieux reliées aux réseaux de transport.

En synthèse, Monsieur le Président, ce projet de modernisation de la ligne ferroviaire est perçu et attendu par le public comme l'armature d'un réseau complet de déplacements comprenant des haltes et des gares qui soient réellement des pôles d'échange multimodaux, le développement des transports collectifs et des modes doux, le vélo à proximité des gares, des parkings plus nombreux, mieux sécurisés, gratuits.

De vrais défis nous attendent ; ce projet en est un. Sa réussite peut démontrer aux yeux des habitants que la Métropole facilite leurs déplacements et améliore réellement la qualité de vie sur le territoire métropolitain.

Autour de cet investissement sur cet axe stratégique, la Métropole doit porter aussi des investissements d'avenir sur l'ensemble du réseau, tel que la réouverture de la ligne Aix / Rognac / Vitrolles / Eurocopter / Aéroport qui a un sens économique. Ensemble, relevons ces défis dans l'intérêt des habitants. Merci pour votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Serrus, souhaitez-vous répondre à M. Mari ?

Monsieur SERRUS.- Cher collègue, vous avez souligné le sérieux des travaux lancés avec mon ami Georges Rosso par la Conférence Métropolitaine des Maires et son groupe de travail sur les transports. Nous avons tenu à ce que toute la Commission Transports y participe. Nous rendrons compte des travaux de ce groupe de travail à nos 240 collègues.

Toutefois, ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Nous sommes aujourd'hui en mesure de partager un diagnostic sur le retard. Ce n'est pas la peine de prendre des minutes et des minutes pour le rappeler. Ce qui est important aujourd'hui, c'est de se mettre d'accord sur un projet métropolitain des transports. Nous sommes dans la continuité. Ce projet d'amélioration entre Aix et Marseille par Gardanne avait déjà été lancé. Le sérieux de la Métropole est de continuer ces projets. Néanmoins, nous avons un rendez-vous autrement plus important, celui de construire ce projet, cet agenda métropolitain des transports.

Oui, cher collègue, les 240 Conseillers métropolitains seront associés. En tout cas dès aujourd'hui les 92 Maires et tous les membres de la Commission sont invités à venir travailler avec nous sur ce projet très structurant de la Métropole. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°114. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

115. TRA 003-30/06/16 CM - Approbation du nouveau Règlement Intérieur de la RTM

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

116. TRA 004-30/06/16 CM - Approbation de la tarification relative au bus des plages desservant les communes de Berre de l'Etang, Rognac, Vitrolles, Saint-Victoret, Marignane et Gignac-la-Nerthe vers Carry-le-Rouet

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

117. TRA 005-30/06/16 CM - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau des Bus de l'Etang de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence passée avec la société des Autobus de l'Etang

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

118. TRA 006-30/06/16 CM - Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transports urbains - Aix en Bus

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

119. TRA 007-30/06/16 CM - Mise à jour du règlement des transports scolaires pour le Territoire du Pays d'Aix

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

120. TRA 008-30/06/16 CM - Adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du Pays d'Aix

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

121. TRA 009-30/06/16 CM - Approbation de la convention relative à la tarification combinée Conseil Départemental 84 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

122. TRA 010-30/06/16 CM - Reconduction de l'aide en faveur de l'achat de vélo à assistance électrique pour 200 VAE supplémentaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

123. TRA 011-30/06/16 CM - Réactualisation du règlement intérieur des transports scolaires du Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

124. TRA 012-30/06/16 CM - Actualisation de la grille tarifaire du réseau urbain Libébus relatif au Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

125. TRA 013-30/06/16 CM - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention avec SNCF Gares et Connexions relative à l'occupation d'un espace ou local en gare d'Aubagne

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

126. TRA 014-30/06/16 CM - Règlement intérieur des transports scolaires, Métropole Aix-Marseille-Provence, Réseau de transport Ulysse

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

127. TRA 015-30/06/16 CM - Désignation des membres du conseil d'exploitation de la Régie des transports, dotée de la seule autonomie financière à

caractère industriel et commercial, dénommée Régie des transports du réseau Ulysse

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré

128. TRA 016-30/06/16 CM - Prise en charge des frais de déplacement du personnel de la Régie des transports du réseau Ulysse

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

129. TRA 017-30/06/16 CM - Approbation de la convention de délégation de l'organisation du transport d'élèves et d'étudiants handicapés entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

130. TRA 018-30/06/16 CM - Exonération des pénalités de retards à la société SECAL pour la fourniture et l'installation de ponts roulants pour le centre de maintenance du tramway du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

131. TRA 019-30/06/16 CM - Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Urbanisme et Aménagement s'est réunie le lundi 20 juin. Elle a examiné les rapports n°132 à 187 et les rapports n°265 et 266.

132. URB 001-30/06/16 CM - Délibération Cadre - Répartition des compétences relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des Plans d'Occupation des Sols et Plans Locaux d'Urbanisme entre le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire et leurs Présidents respectifs

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

133. URB 002-30/06/16 CM - Missions Foncières - Délégations du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Président et au Bureau

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

134. URB 003-30/06/16 CM - Approbation de la création de l'opération - Etudes, acquisitions foncières et outils techniques et financiers liés à la mise en œuvre de la stratégie foncière - Affectation de l'autorisation de programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

135. URB 004-30/06/16 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ensuès-la-Redonne - Approbation de la procédure de modification n°4

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pons, y a-t-il eu un avis favorable de la Commission.

Monsieur PONS.- Oui, sur tous les rapports.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

136. URB 005-30/06/16 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sausset-les-Pins - Approbation de la procédure de modification n°3

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

137. URB 006-30/06/16 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune du Rove - Engagement de la procédure de modification n°4s

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

138. URB 007-30/06/16 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune du Rove - Engagement de la procédure de modification n°5

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

139. URB 008-30/06/16 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allauch - Engagement de la procédure de modification n°2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

140. URB 009-30/06/16 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Ciotat - Engagement de la procédure de modification n°4

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

141. URB 010-30/06/16 CM - Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cassis - Engagement de la procédure de modification n°5s

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

142. URB 011-30/06/16 CM - Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ceyreste - Engagement de la procédure de modification n°3s

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

143. URB 012-30/06/16 CM - Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Marseille - Engagement de la procédure de modification n°4 - Plan de Prévention des Risques d'inondation - PPRi - Débordement de cours d'eau

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

144. URB 013-30/06/16 CM - Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Gémenos - Engagement de la procédure de modification n°2 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) Débordement de cours d'eau

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

145. URB 014-30/06/16 CM - Avis de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquevaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

146. URB 015-30/06/16 CM - Projet Urbain Partenarial de Laure à Châteauneuf les Martigues - Approbation de l'avenant de clôture avec Cogedim Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

147. URB 016-30/06/16 CM - Projet Urbain Partenarial de la Mirabelle à Marseille - Approbation d'une convention avec "la SCCV Le Belvédère des Caillols 2007"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

148. URB 017-30/06/16 CM - Projet Urbain Partenarial de Val Ricard à Ensues-la-Redonne - Approbation d'une convention avec Europeans Home 40

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

149. URB 018-30/06/16 CM - Projet Urbain Partenarial de Laure à Châteauneuf les Martigues - Approbation de l'avenant de clôture avec European Homes Promotion

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

150. URB 019-30/06/16 CM - Dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la modification n°7 du PLU de la commune de Meyreuil

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

151. URB 020-30/06/16 CM - Dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Roque d'Anthéron

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

152. URB 021-30/06/16 CM - Dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la révision Générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouc-Bel-Air

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

153. URB 022-30/06/16 CM - Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Commune de Marseille - Poursuite de la procédure de transformation des ZPPAUP de la commune de Marseille en AVAP et renouvellement de la composition de la Commission locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

154. URB 023-30/06/16 CM - Conditions d'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de la Ville de Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

155. URB 024-30/06/16 CM - Approbation d'un périmètre de sursis à statuer - Secteur de Saint-Marcel à Marseille 11ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

156. URB 025-30/06/16 CM - Lancement de la procédure d'élaboration d'une cartographie du Mode d'Occupation du Sol à grande échelle (MOS) sur le Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues .

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

157. URB 026-30/06/16 CM - Approbation du bilan Zéro du Schéma de Cohérence Territorial du Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

158. URB 027-30/06/16 CM - Centre Ancien de La Ciotat - Approbation de l'avenant n° 13 à la convention publique d'aménagement conclue avec la Soleam.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

159. URB 028-30/06/16 CM - Approbation de la création de l'opération d'aménagement - Extension du Technopôle de Château-Gombert à Marseille - Affectation de l'autorisation de programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

160. URB 029-30/06/16 CM - Approbation de la création de l'opération d'aménagement - Parc Bougainville - Affectation de l'autorisation de programme - Approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

161. URB 030-30/06/16 CM - Approbation de la création de l'opération d'aménagement - Requalification de la promenade du Port Vieux de la Ciotat - Affectation de l'autorisation de programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

162. URB 031-30/06/16 CM - Projet d'Aménagement du Secteur Coupier à Gémenos – Lancement de l'opération – Création d'une opération d'aménagement et affectation de l'autorisation de programme.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

163. URB 032-30/06/16 CM - Opération d'Aménagement en Interface - Vallée de l'Huveaune - Commune d'Aubagne - Création d'une opération et affectation d'une autorisation de programme.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

164. URB 033-30/06/16 CM - Approbation d'une convention de financement pour l'opération d'aménagement des Arcades à La Penne-sur-Huveaune

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

165. URB 034-30/06/16 CM - Acquisition par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un ensemble de parcelles, situé Domaine de Grand Cabasse, sur la commune de Miramas, propriété de Monsieur et Madame Bernard Benayoun.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

166. URB 035-30/06/16 CM - Cession à titre onéreux au profit de la société Ferta Promotions Immobilières, des parcelles cadastrées section BI n°46 et 155, situées avenue Georges Guynemer à Istres, dans le cadre d'un projet immobilier

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

167. URB 036-30/06/16 CM - Cession à titre gratuit au profit de la Commune d'Istres, des parcelles cadastrées section AA n° 40, 41, 42, 91, 126 et 127, sises Route Nationale 569, Trigance Sud à Istres, dans le cadre d'un projet communal.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

168. URB 037-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit au profit de la commune de Fos-sur-Mer des parcelles cadastrées section BL n° 49 et 314, situées avenue Jean Jaurès à Fos-sur-Mer, dans le cadre d'un projet communal.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

169. URB 038-30/06/16 CM - Lotissement d'Activités la Plaine du Caire IV à Roquefort-la-Bédoule - Cession à titre onéreux d'un lot de terrain au profit de la SCI MEC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

170. URB 039-30/06/16 CM - Rectification du montant de la participation versée à la Soleam pour la réalisation d'une bretelle d'insertion dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Saint Just à Marseille 4ème et 13ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

171. URB 040-30/06/16 CM - Approbation de la création de l'opération d'aménagement - Zone d'Aménagement Concerté Caillols – U400 à Marseille - Affectation de l'autorisation de programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

172. URB 041-30/06/16 CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la concession d'aménagement de la Maille II de la Zone d'Aménagement Concerté du Cours de la Rousse à Miramas.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

173. URB 042-30/06/16 CM - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2015 - Parc des Etangs Commune de Saint-Mitre-les-Remparts sur le Territoire du Pays de Martigues

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

174. URB 043-30/06/16 CM - Approbation du compte rendu d'activité de la collectivité 2015 pour la Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux à Cuges-les-Pins - Approbation de l'avenant n°5 au traité de concession

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

175. URB 044-30/06/16 CM - Opération d'aménagement des Arcades à La Penne-sur-Huveaune - Approbation du Compte rendu d'activité de la collectivité 2015 - Approbation de l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

176. URB 045-30/06/16 CM - Approbation des Comptes Rendus d'Activités Conçédées établis par l'EPAD au titre des conventions publiques d'aménagement au 31 décembre 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

177. URB 046-30/06/16 CM - Conseil de Territoire du Pays de Martigues - Cession à titre gratuit au profit de la commune de Port-de-Bouc, de parcelles de terrain cadastrées AP1 et AM2 situées à Port-de-Bouc

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

178. URB 047-30/06/16 CM - Conseil de Territoire du Pays de Martigues - Cession à titre gratuit au profit de la commune de Port-de-Bouc de parcelles de terrain cadastrées AO 113, AR56, AR70, AR74, AR75, AR76 et AR77 situées à Port-de-Bouc

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

179. URB 048-30/06/16 CM - Conseil de Territoire du Pays de Martigues - Echange sans soule de biens immobiliers entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la commune de Port-de-Bouc

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

180. URB 049-30/06/16 CM - Conseil de Territoire du Pays de Martigues - Cession à titre gratuit au profit de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts des parcelles de terrain cadastrées AN119, AN179, C472, C473, C474 et AO2 situées à Saint-Mitre-les-Remparts

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

181. URB 050-30/06/16 CM - Conseil de Territoire du Pays de Martigues - Cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain cadastrée AO81 constituant le lot n° 49 de la zone d'activités des Etangs sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts au profit de la SCI Somiya représentée par Monsieur Yacoub Boulahia

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

182. URB 051-30/06/16 CM - Acquisition d'un terrain sur l'extension de la zone d'activités des Plaines 2 à Saint Chamas sur le périmètre du Conseil de territoire du Pays Salonais

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

183. URB 052-30/06/16 CM - Cession d'un terrain non bâti sur la zone d'activités Euroflory située à Berre l'Etang à la société ESAF- périmètre du Conseil de territoire du Pays Salonais

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

184. URB 053-30/06/16 CM - Cession d'un terrain à la société Salgemm sur la zone d'activités de la Crau située à Salon de Provence périmètre du Conseil de territoire du Pays Salonais

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

185. URB 054-30/06/16 CM - Cession d'un terrain sur la zone d'activités Euroflory située à Berre l'Etang à la société SMCBTP - périmètre du Conseil de territoire du Pays Salonais

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

186. URB 055-30/06/16 CM - Cession de terrains non bâtis sur la zone d'activités Euroflory située à Berre l'Etang à la société STAF - périmètre du Conseil de territoire du Pays Salonais.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

187. URB 056-30/06/16 CM - Cession des parcelles cadastrées BL 11, lots volumes n°1, 2 et 3 - Maison Pinatel - et BL 13 lot volume n°2 - Le Tonkin - située sur Cabriès appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au profit de la commune de Cabriès

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

265. URB 057-30/06/16 CM - Acquisition d'un terrain sis 7, avenue René Cassin à TRETTS pour l'implantation d'un pôle d'échanges multimodal

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

266. URB 058-30/06/16 CM - ZAC du Carreau de la mine à Meyreuil – Cession des lots K et K1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, LOGEMENT, CENTRES ANCIENS, CONTRAT DE VILLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Je laisse la parole à Mme Fructus.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Président, 16 rapports ont été étudiés par cette Commission. Sur ces 16 rapports, tous ont obtenus un avis favorable de la Commission avec une abstention du Front National.

Quatre rapports sont notables, celui qui lance la démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat, celui qui propose l'approbation d'une convention cadre avec l'Etat pour que la Métropole puisse continuer à piloter les aides au logement social et à la réhabilitation du parc privé, celui qui met en place la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat et enfin, celui qui donne à la Métropole la capacité de garantir jusqu'à 100% des prêts consentis par les organisme de logements sociaux.

Voilà Monsieur le Président, en substance les rapports que nous avons à présenter dans le cadre de cette Commission.

188. DEVT 001-30/06/16 CM - Lancement de la démarche du Programme Local de l'Habitat Métropolitain

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

189. DEVT 002-30/06/16 CM - Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole 2012-2018 - Intervention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le parc existant de Marseille Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

190. DEVT 003-30/06/16 CM - Délégation de gestion des aides à la pierre 2016 - Approbation d'une convention cadre et d'avenants entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Etat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

191. DEVT 004-30/06/16 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement relative à la délégation de compétences en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat sur le territoire de Marseille Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

192. DEVT 005-30/06/16 CM - Approbation de l'avenant n°7 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

193. DEVT 006-30/06/16 CM - Constitution de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

194. DEVT 007-30/06/16 CM - Contrat de Ville du Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare Les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues - Approbation du programme annuel 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

195. DEVT 008-30/06/16 CM - Conditions générales d'octroi de garanties d'emprunt par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 196. DEVT 009-30/06/16 CM - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la SEM FACONEO pour la réalisation d'une opération intergénérationnelle - Projet des Gavotines à Aubagne**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 197. DEVT 010-30/06/16 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Logis Méditerranée pour l'opération de réhabilitation du parc social public de 1 092 logements situés sur des résidences multi-sites à Vitrolles**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 198. DEVT 011-30/06/16 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Promologis pour l'opération - Rue Bourbon - à Bouc-Bel-Air relative à l'acquisition-amélioration d'un logement**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 199. DEVT 012-30/06/16 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Logirem pour l'opération - Carlino - située Route Blanche à Gardanne relative à l'acquisition en VEFA de 28 logements collectifs**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 200. DEVT 013-30/06/16 CM - Signature des Contrats de Mixité Sociale**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

201. DEVT 014-30/06/16 CM - Approbation d'une concession d'aménagement renouvellement urbain des centres anciens - Compte rendu d'activité de la collectivité 2015 du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

202. DEVT 015-30/06/16 CM - Cession des parcelles cadastrées section DX numéros 23, 24 et 48, sises à Entressen sur la commune d'Istres, au groupe Famille et Provence, pour la réalisation de logements sociaux.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

203. DEVT 016-30/06/16 CM - Cession d'une parcelle de terrain non bâti cadastrée section C n°3252, assiette foncière du lot n° 5, située sur la Zone d'Activité de Malebarge II à Port-Saint-Louis-du-Rhône, propriété de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au profit de la société civile immobilière Aurea.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE ET FORÊT

204. ENV 001-30/06/16 CM - Avis sur la création d'un poste de sectionnement sur une canalisation de transport de gaz sur la commune de Berre l'Étang – Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Péliganne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Aliphat, y a-t-il eu un avis favorable de la Commission ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CADRE DE VIE, TRAITEMENT DES DÉCHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT

205. DEA 001-30/06/16 CM - Approbation du transfert à la Métropole d'Aix Marseille Provence des Contrats pour l'Action et la Performance (CAP) conclus avec Eco-Emballages

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Mouren, y a-t-il eu un avis favorable de la Commission ?

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

206. DEA 002-30/06/16 CM - Approbation d'un contrat relatif à l'opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le territoire de Marseille Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

207. DEA 003-30/06/16 CM - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du territoire de Marseille Provence.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

208. DEA 004-30/06/16 CM - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Territoire du Pays de Martigues - Exercice 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

209. DEA 005-30/06/16 CM - Approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Conseil de Territoire des communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

210. DEA 006-30/06/16 CM - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers et assimilés par enfouissement et stockage au CET de la Vautubière

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

211. DEA 007-30/06/16 CM - Approbation de l'assiette et du montant des redevances relatives aux autorisations d'occupation temporaire (AOT) sur le Canal de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giberti, pas d'observation ?

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

212. DEA 008-30/06/16 CM - Création d'un bassin de rétention sur le ruisseau de la Fumade - Acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terrain située boulevard René Chaillan à Marseille 13ème arrondissement appartenant à la Société Eiffage Immobilier.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

213. DEA 009-30/06/16 CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau brute entre la Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire Marseille Provence et la commune des Pennes-Mirabeau

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

214. DEA 010-30/06/16 CM - Approbation d'une convention relative aux modalités d'exploitation et d'échange de données à la station de traitement des eaux du site de Pin vert à Aubagne

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

215. DEA 011-30/06/16 CM - Acquisition par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une parcelle de terrain nu cadastrée section AS n°191p, d'une superficie de 107 m², sise chemin de la Goule sur la commune de Grans, propriété de Monsieur et Madame François Lambert, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement du chemin de la Goule à Grans.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

216. DEA 012-30/06/16 CM - Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de gestion du service d'assainissement collectif des communes de Cadolive, Saint-Savournin, Peypin, La Bouilladisse, Belcodène, La Destrousse à la SPL l'Eau des collines

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

217. DEA 013-30/06/16 CM - Approbation de la procédure de l'appel à projets - Mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans le cadre de la loi Oudin-Santini

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

218. DEA 014-30/06/16 CM - Approbation d'une convention relative à la participation technique et financière du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du SIBVH et de la commune d'Auriol dans le cadre du projet - Parc de la Confluence -

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

219. DEA 015-30/06/16 CM - Approbation d'une convention relative à la participation technique et financière du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du SIBVH et de la commune d'Aubagne dans le cadre du projet "Aubagne Centre-ville - Trame verte et bleu, tronçon 2 - Réduction de vulnérabilité, sécurisation et valorisation des Berges de l'Huveaune

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

220. DEA 016-30/06/16 CM - Approbation de l'avenant n°1 au traité de gestion du service public d'assainissement collectif des communes d'Aubagne, Auriol, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie et Cuges-les-Pins à la SPL L'eau des collines

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

221. DEA 017-30/06/16 CM - Décision de principe de déléguer la maîtrise d'œuvre du Hameau du Pigeonnier à la SPL L'Eau des Collines délégataire du service public d'assainissement collectif des communes de Cadolive,

Saint-Savournin, Peypin, La Bouilladisse, Belcodène et La Destrousse à la SPL L'Eau des Collines

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

222. DEA 018-30/06/16 CM - Station d'épuration de Rassuen à Istres. Echange sans soulte de terrains entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la commune d'Istres.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

223. DEA 019-30/06/16 CM - Acquisition d'une parcelle de terrain nu cadastrée section AS n°55p, d'une superficie de 18 m², sise chemin de la Goule sur la commune de Grans, propriété de Monsieur et Madame Pierre Mur, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement du chemin de la Goule à Grans.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TOURISME, VALORISATION DU PATRIMOINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Milon, y a-t-il des observations ?

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission pour les rapports n°224 et 225.

224. TVP 001-30/06/16 CM - Adhésion à l'association Club de la Croisière Marseille Provence et paiement de la cotisation 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

225. TVP 002-30/06/16 CM - Accueil d'un Parc Résidentiel de Loisirs à Peyrolles-en-Provence dans le cadre d'un appel à projets

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Métropolitain des Elus Socialistes, Républicains,
Démocrates et Apparentés.

226. TVP 003-30/06/16 CM - Maintien de l'Office de Tourisme Intercommunal - OTI - du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Madame BARTHELEMY.- Monsieur le Président, je voulais vous remercier ainsi que Mme Milon d'avoir remis ce rapport sur table car il avait été retiré. L'Office du Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile vous en remercie, tous ses salariés aussi.

Nous sommes le seul OTI de la Métropole ce qui fait que la Métropole a, par notre intermédiaire, la compétence tourisme alors que logiquement elle ne l'a pas. Cela préfigurera peut-être des décisions qui seront prises ultérieurement sur la destination du tourisme commune ou intercommunalité. Encore une fois merci.

Grâce au travail de l'OTI, je dois dire que la fréquentation touristique a augmenté de 20% ces deux dernières années alors qu'en France d'une manière générale, l'augmentation n'a été que de 4,5%.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

227. VOI 001-30/06/16 CM - Approbation du programme de requalification du Cours Lieutaud à Marseille 1er et 6ème arrondissements - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Monsieur AMALRIC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

228. VOI 002-30/06/16 CM - Réalisation du Boulevard Urbain Sud entre la traverse Parangon et l'échangeur Florian à Marseille 8ème, 9ème et 10ème arrondissements - Demande d'ouverture d'enquête parcellaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

229. VOI 003-30/06/16 CM - Réalisation de la voie U550 - 59 avenue André Zenatti à Marseille 8ème arrondissement. Acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles de terrain appartenant à la SCI - Marseille 8ème -

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

230. VOI 004-30/06/16 CM - Réalisation d'une voie de liaison entre le boulevard du Chalet et l'avenue Colgate dans le cadre du projet de rénovation

urbaine Soude Hauts de Mazargues à Marseille 9ème arrondissement.
Acquisition à titre gratuit d'une emprise foncière appartenant à la SA Logirem

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

231. VOI 005-30/06/16 CM - Intégration dans le domaine public - Acquisition à l'euro symbolique de parcelles de terrain situées avenue Marie-Jeanne Bernardi à Marseille, appartenant à la Société France Construction Méditerranée SNC.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

232. VOI 006-30/06/16 CM - Réalisation de l'aménagement de l'avenue Colgate dans le cadre du projet de rénovation urbaine Soude Hauts de Mazargues à Marseille - Acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terrain appartenant à la SA Logirem

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

233. VOI 007-30/06/16 CM - Elargissement du chemin des Beugons à Marignane - Acquisition à titre onéreux d'une bande de terrain appartenant aux Consorts Laugier

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

234. VOI 008-30/06/16 CM - Intégration dans le domaine public métropolitain - Acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles de terrain située allée des Oliviers et chemin Monseigneur Laurent Imbert à Marignane appartenant à la Société France Construction Méditerranée SNC.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

235. VOI 009-30/06/16 CM - Transfert en pleine propriété de voies de la commune de Carry-le-Rouet à la Métropole d'Aix-Marseille Provence - Approbation des avenants n° 2 et 3 au procès-verbal de transfert initial n° 02/1143

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

236. VOI 010-30/06/16 CM - Acquisition d'une emprise foncière d'environ 540 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section AV n°28, sise chemin du Cèdre à Miramas, propriété de Monsieur et Madame Monarque, dans le cadre du projet d'aménagement de voiries et réseaux des quartiers Est de Miramas

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

237. VOI 011-30/06/16 CM - Acquisition d'une emprise foncière d'environ 900 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section AV n°29, sise chemin du Cèdre à Miramas, propriété de Monsieur et Madame Goubet, dans le cadre du projet d'aménagement de voiries et réseaux des quartiers Est de Miramas

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

238. VOI 012-30/06/16 CM - Acquisition d'une emprise foncière d'environ 320 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section AV n°17, sise chemin du Cèdre à Miramas, propriété de Monsieur et Madame Elvira, dans le cadre du projet d'aménagement de voiries et réseaux des quartiers Est de Miramas

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

239. VOI 013-30/06/16 CM - Acquisition d'une emprise foncière d'environ 100 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section AT n°262, sise chemin du Cèdre à Miramas, propriété de Monsieur et Madame Chauvet, dans le cadre du projet d'aménagement de voiries et réseaux des quartiers Est de Miramas.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

240. VOI 014-30/06/16 CM - Acquisition d'une emprise foncière d'environ 100 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section AV n°142, sise chemin du Cèdre à Miramas, propriété de Monsieur et Madame Frigerio, dans le cadre du projet d'aménagement de voiries et réseaux des quartiers Est de Miramas.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

241. VOI 015-30/06/16 CM - Acquisition d'une emprise foncière d'environ 100 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section AV n°144, sise chemin de Taussane à Miramas, propriété de Monsieur et Madame Martinez, dans le cadre du projet d'aménagement de voiries et réseaux des quartiers Est de Miramas.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

242. VOI 016-30/06/16 CM - Acquisition de la parcelle cadastrée section BV n°193, située Impasse Latil, sur la commune de Miramas, propriété des Consorts Magnin

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

243. VOI 017-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit au profit de la commune de Miramas, des immeubles situés quartier du Petit Cabasse à Miramas, propriété de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

244. VOI 018-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit des équipements de proximité situés à Miramas, section AL n°1p et 218p, section B n°362, 1212, 1213 et 361, section AM n°66, 86 et 87 et section BT n°280, au bénéfice de la commune de Miramas, dans le cadre d'un transfert de compétence lié à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

245. VOI 019-30/06/16 CM - Rétrocession de la parcelle cadastrée section BP n°354, sise impasse du soleil levant à Miramas, à son ancien propriétaire, la SCI NCJ, dans le cadre de l'article L.213-14 du Code de l'urbanisme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

246. VOI 020-30/06/16 CM - Acquisition d'une emprise foncière d'environ 27 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section AV n°143, sise chemin de Taussane à Miramas, propriété de Monsieur et Madame Ther/Fano, dans le cadre du projet d'aménagement de voiries et réseaux des quartiers Est de Miramas

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

247. VOI 021-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit des équipements de proximité situés à Miramas, section BT n° 213, 222 et 223, au bénéfice de la commune de Miramas, dans le cadre d'un transfert de compétence lié à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

248. VOI 022-30/06/16 CM - Acquisition par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une parcelle cadastrée section B n° 203, propriété des conjoints Ayala sur la commune de Miramas

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

249. VOI 023-30/06/16 CM - Cession de la parcelle cadastrée section B n°2945, propriété de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, située Quartier Beaume-Loubière à Fos-sur-Mer au profit de Monsieur et Madame Alexandre et Davina Falletta

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

250. VOI 024-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit des équipements de proximité situés à Fos-sur-Mer, section AV n° 214, 215 et 74, au bénéfice de la commune de Fos-sur-Mer, dans le cadre d'un transfert de compétence lié à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

251. VOI 025-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit des parcelles cadastrées section BP n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15,16, 17, 22, 23, 24, 25, 27, 29 situées Rocher de Mègle, appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au bénéfice de la commune de Fos-sur-Mer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

252. VOI 026-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit de l'équipement dénommé « Immeuble de bureaux Trigance III » appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au bénéfice de la commune d'Istres.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

253. VOI 027-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit des parcelles cadastrées section AO n° 12, 13, 14, 15, 22, 53, 54 et 55, supportant le complexe Roland Gauche appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au bénéfice de la commune d'Istres.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

254. VOI 028-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit de l'équipement dénommé « Espace Pluriel Jeune » appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au bénéfice de la commune d'Istres.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

255. VOI 029-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit de l'immeuble cadastré section BH n°14 et 15, situé rue des Taillandiers, appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au bénéfice de la commune d'Istres.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

256. VOI 030-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit de l'immeuble cadastré section CK n° 518 situé 6 rue Juiverie, appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au bénéfice de la commune d'Istres.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

257. VOI 031-30/06/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit des équipements de proximité au bénéfice de la commune de Cornillon-Confoux.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

258. VOI 032-30/06/16 CM - Approbation de la revalorisation des autorisations de programme de l'Espace Public, de la Voirie et la Circulation destinées aux opérations de voirie sur les voies métropolitaines et leurs dépendances du Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

259. VOI 033-30/06/16 CM - Approbation de la création et de l'affectation des autorisations de programme destinées aux opérations de voirie sur les voies métropolitaines et leurs dépendances du Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

260. VOI 034-30/06/16 CM - Demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence / Conseil de territoire des communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Monsieur LE PRESIDENT.- Jadis à l'Assemblée Nationale, on apportait soi-disant une tasse de thé à Mme Louise Moreau quand elle présidait, mais en réalité, on lui mettait du whisky. J'en boirai un volontiers dans une heure.

CULTURE ET SPORT, GRANDS ÉVÈNEMENTS MÉTROPOLITAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Gagnon, y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

261. CSGE 001-30/06/16 CM - Location d'un espace pour la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Foire Internationale de Marseille - édition 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

262. CSGE 002-30/06/16 CM - Présentation du rapport annuel du délégataire de service public pour l'organisation et l'exploitation du salon nautique de Marseille Provence Métropole en 2015 - Nauticales

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

263. CSGE 003-30/06/16 CM - Tarifs inscriptions et activités pour la rentrée 2016-2017 des Universités du Temps Libre (UTL) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

264. CSGE 004-30/06/16 CM - Universités du Temps Libre (UTL) - Tarifs des sorties à la journée période 2016-2017 - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°89 à 99 bis concernent les désignations qui vous ont été diffusées sur table.

89. FAG 089-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'établissements scolaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

90. FAG 090-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs - Enseignement supérieur recherche

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

91. FAG 091-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs - Culture, Tourisme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

- 92. FAG 092-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs - Habitat, Logement, Politique de la ville, Emploi, Insertion, Economie sociale et solidaire**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

- 93. FAG 093-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs – SEM, SPL, Régies, Syndicats mixtes**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

- 94. FAG 094-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

- 95. FAG 095-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs – Mer et littoral, Ports**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

96. FAG 096-30/06/16 CM – DOSSIER RETIRE

97. FAG 097-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs - Environnement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

98. FAG 098-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs - Attractivité et développement économique, projets métropolitains, innovations techniques

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

99. FAG 099-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs – Patrimoine, Aménagement du territoire et urbanisme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

99bis.FAG 100-30/06/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs - Mobilité, Déplacements, Transports

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Djambaé, J. Furace, A. Levy-Mozziconacci, F. Masse, S. Ghali, E. Caselli, C. Masse, P. Mennucci, R. Ruzé, R. Cazzola, E. Scotto, N. Pigamo, N. Djerroud-Boulainseur

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, mille mercis de votre participation aujourd'hui, c'était très important. J'espère, pour ceux qui vont à l'extérieur de Marseille, que vous ne serez pas trop bloqués. Je crois que le tunnel est fermé dans le sens Nord Sud.

Bonnes vacances à tous.

(La séance est levée à 17 heures 30.)